PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CŒUR DE L'AVESNOIS

ELEMENTS NATURELS ET PAYSAGERS PROTEGES AU TITRE DU L151-23 DU CODE DE L'URBANISME

TABLE DES MATIERES

1. GENERALITES 3

1. Le Bocage 3

1.1 Le maillage bocager 3

1.2 Les mares 6

1.3 Les prairies 8

2. Les boisements 11

3. Autres éléments paysagers 13

3.1 Généralités 13

3.2 Eléments paysagers par commune 14

3.3. Eléments paysagers particuliers/spécifiques 15

4. Les vues 23

4.1 Généralités 23

4.2 Enjeux autour de la préservation des vues / recommandations 23

4.3 Récapitulatifs des vues protégées 25

2. FICHES PAR COMMUNES 26

1. GENERALITES

1. Le Bocage

Le bocage, que l'on peut définir comme un paysage, se caractérise par la présence en réseaux de structures linéaires avec des végétaux ligneux « le maillage bocager », des prairies et des mares. Ces éléments constituent des composantes identitaires du paysage de l'Avesnois et notamment de la Communauté de Commune Cœur de l'Avesnois.

1.1 Le maillage bocager

La préservation du maillage bocager, élément identitaire de l'Avesnois est un enjeu partagé par l'ensemble des acteurs et des élus du territoire.

Le maillage bocager au-delà de son intérêt paysager, présente des fonctions multiples, primordiales à l'équilibre de l'espace rural :

- L'enclosure des parcelles des exploitations agricoles
- La lutte contre l'érosion des sols par le ruissellement des terres cultivées
- La protection du bétail contre les intempéries
- La constitution de véritables corridors écologiques pour la faune

La préservation du maillage bocager dans sa diversité à l'échelle de la 3CA ne vise pas à le figer mais à faire perdurer les paysages bocagers dans le temps dans un souci de cohérence territoriale.

A la demande des communes qui souhaitaient dans le cadre de leur document d'urbanisme protéger le bocage, le Parc naturel régional de l'Avesnois a mis en place une démarche de protection concertée du maillage bocager. Ce travail s'inscrit dans les objectifs de la Charte du Parc plus particulièrement dans le cadre du Plan Bocage.

Cette méthode s'appuie sur une analyse des haies suivant quatre critères définis en concertation avec la Chambre d'agriculture :

- Les haies hautes boisées
- Les haies bordant les routes et les chemins
- Les haies intégrant le bâti
- Les haies anti-érosives

Cette analyse a pour objectif de quantifier et qualifier le maillage bocager de la commune et de définir en concertation avec les acteurs locaux le maillage à préserver en priorité. En effet, la combinaison des différents critères permet d'identifier les haies ayant un rôle plus ou moins important.

Cette analyse du maillage bocager sert de support lors des réunions ou des temps de concertation avec les agriculteurs pour chaque commune. L'objectif de ces temps d'échange avec les exploitants agricoles est de définir une proposition de maillage

bocager à intégrer au PLUi qui assure un équilibre entre le développement du territoire et la pérennité du bocage. Aussi, certaines haies qui ne répondent pas à un des quatre critères peuvent être intégrées à la proposition car elles participent à la continuité du maillage bocager.

Après consultation des exploitants agricoles, les haies proposées initialement qui sont validées ou qui n'ont pas fait l'objet de remarques, sont intégrées au plan de zonage du PLUi.

La communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est engagée dans cette démarche avec l'assistance technique des services du Parc naturel régional de l'Avesnois afin de préserver le cadre bocager de son territoire.

La 3CA met le bocage au cœur de son PADD. La volonté de préservation des éléments du paysage et en particulier des linéaires de haies est inscrite dans l'orientation 1 : « Renouveler notre bocage pour un territoire attractif ».

Au total, le PLUi protège 3723 km de haies et alignements d'arbres au titre du L151-23 du code de l'urbanisme soit 81,2 % du maillage bocager. Ils sont représentés sur le plan de zonage.

<u>Nota Bene</u> : Pour certaines communes, la démarche de protection concertée du bocage est encore en cours. C'est pourquoi, le linéaire de haies protégées n'apparaît pas sur la version du plan de zonage transmise. Le linéaire identifié résultant de la concertation en cours avec les élus et les exploitants agricoles sera intégré avant l'arrêt-projet du PLUi.

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Commune : 3 CA

Illustration

Désignation : **Maillage bocager**

Localisation :

Concerne l'ensemble du territoire de la 3CA : se référer aux haies et alignements d'arbres identifiés sur le plan de zonage

Propriétaire : ☒Privé ☒Public

Description :

Le bocage est une structure emblématique des paysages de la communauté de commune du Cœur de l'Avesnois

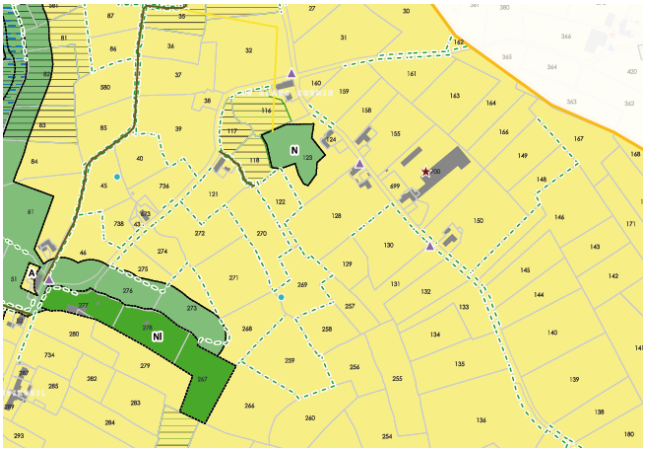

A titre d'exemple : Extrait du plan de zonage localisant les haies et alignement d'arbres protégés au titre du L151-23

Les haies et alignements d'arbres sont de nature très différente : parfois basses et taillées, parfois hautes et libres, et sont formées de différentes strates (arbustes, arbustives, arborées…). Elles sont également tantôt monospécifiques, tantôt mixtes regroupant des essences locales d'aspect et de couleurs différents.

La préservation du maillage bocager dans sa diversité à l'échelle de la 3CA vise à faire perdurer ses paysages dans le temps dans un souci de développement et de cohérence territoriale. Il joue également un rôle agricole important notamment au niveau de l'élevage (protection du bétail, enclos…).

Les dispositions réglementaires relatives aux haies et alignements d'arbres sont énoncées dans le règlement écrit du PLUi (cf Dispositions générales – Chapitre 4.3.1).

Sélection pour sa valeur :

☒ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☐ De repère ☒ D'usage ☒ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☒ De référence ☐ autre

Documents liés : Plan de zonage, règlement, OAP TVB et OAP sectorielles

1.2 Les mares

L'enjeu de protéger les mares dans le PLUi répond à plusieurs objectifs. Il s'agit de maintenir des éléments du paysage qui jouent un rôle de régulateur des eaux (rôle tampon dans l'écoulement des eaux, lutte contre l'érosion…) d'une part, et contribuent à la qualité des milieux d'autre part, au même titre que les haies. Elles ont aussi un rôle agricole comme abreuvoirs pour le bétail. Cette protection participe à la traduction de l'Axe 2 : « Promouvoir une biodiversité dynamique et multiple » de l'orientation 1 du PADD.

Afin de préserver les mares dans le cadre du PLUi, il est nécessaire de connaître leur localisation mais également leurs intérêts.

Les mares qui seront protégées dans le PLUi peuvent relever de la compilation de plusieurs données recueillies entre les années 2009 à 2020 :

1. Les mares relevées comme « objet paysager à préserver » identifiées par les élus lors des différentes rencontres dans le cadre du PLUi
2. Les mares déjà protégées dans les PLU communaux
3. Les mares relevées dans le cadre d'inventaires complémentaires réalisés à la demande de certaines communes (Dompierre-sur-Helpe, Floursies, Rainsars, Cartignies, Dimont…).
4. Les mares repérées à l'occasion des passages terrains menés sur les gisements potentiellement constructibles dans le cadre de l'Evaluation Environnementale du PLUi.
5. Les mares inventoriées dans le cadre des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) ou des Inventaires Communaux de Biodiversité (ICB)[1]
6. Les mares créées ou restaurées dans le cadre du projet PROMENA.
7. Les mares ayant fait l'objet d'inventaires entre 2009 et 2015 (données mises à jour d'après l'orthophotographie de 2018).
8. Les mares ayant fait l'objet de MAEC entre 2009 et 2020.

Néanmoins, la donnée n'est pas exhaustive sur le territoire.

Le PLUi protège, ainsi, au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme 780 mares.

NB : certaines mares dont celles déjà protégées dans les PLU communaux font l'objet d'une fiche descriptive individuelle.

[1] Communes concernées : Beaurepaire sur Sambre, Boulogne sur Helpe, Etrœungt, Floyon, Grand-Fayt, Larouillies, Lez-Fontaine, Marbaix, Petit-Fayt, Prisches, Rainsars, Sains du Nord, Saint Hilaire sur Helpe

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Commune : 3 CA

Illustration

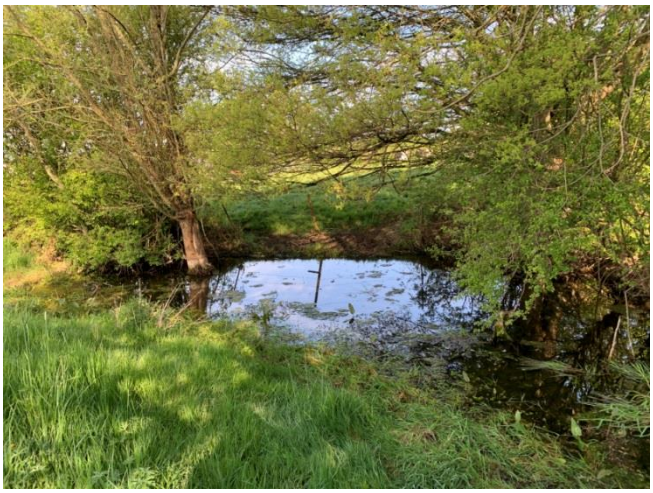

Désignation : **Mares**

Localisation :

Concerne l'ensemble du territoire de la 3CA : se référer aux mares identifiées sur le plan de zonage

Propriétaire : ☒Privé ☒Public

Description :

Les mares sont des éléments patrimoniaux des paysages de bocage de la communauté de commune du Cœur de l'Avesnois.

Elles possèdent des usages et des intérêts divers :

1°/ Rôle pour l'élevage comme abreuvoirs pour le bétail.
2°/ Rôle de régulation des niveaux hydrologiques (Gestion des eaux pluviales, zone tampon lors des périodes de fortes crues), et d'épuration (captage du CO2, création d'O2, piégeage et recyclage de polluants de l'eau…).
3°/ Rôle écologique majeur en concentrant sur de petite surface une grande biodiversité. Elles sont le lieu de reproduction, de nourrissage, de vie, d'hivernage pour la faune. Elles sont également des zones relais des continuités écologiques (créent un microclimat favorable à de nombreuses espèces).
4°/ Rôle social de par leur fonction paysagère, éducative ou de loisir.
5°/ Réserve naturelle d'eau pour la lutte contre les incendies.

A titre d'exemple : Extrait du plan de zonage localisant des mares protégées au titre du L151-23

Les dispositions réglementaires relatives aux mares sont énoncées dans le règlement écrit du PLUi (cf Dispositions générales – Chapitre 4.3.1).

Sélection pour sa valeur :

☒ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : Plan de zonage / règlement écrit / OAP TVB et OAP sectorielles

1.3 Les prairies

De même que les mares et les haies, les prairies jouent un rôle primordial dans le système bocager. Outre l'intérêt écologique vis-à-vis de la biodiversité, les prairies sont des éléments essentiels dans la gestion du cycle de l'eau par leur rôle d'absorption des eaux de ruissellement, de filtration ou de maintien des sols notamment. Elles participent donc à la qualité générale et spécifique des milieux. D'où l'intérêt de les préserver. Elles représentent un rôle majeur dans la filière élevage caractéristique du territoire. Cette protection participe à la traduction de l'Axe 2 : « Promouvoir une biodiversité dynamique et multiple » de l'orientation 1 du PADD.

La donnée sur les prairies n'étant pas exhaustive sur le territoire, il est proposé de prioriser la préservation des prairies à enjeux environnementaux forts (enjeux d'érosion, biodiversité, qualité des eaux…).

Afin de préserver ces prairies dans le PLUi, il est nécessaire de connaître leur localisation et leurs intérêts.

Les prairies protégées dans le PLUi relèvent de la compilation de plusieurs données recueillies :

Intérêts liés à la prévention des risques et à la préservation de la ressource en eau :

1°/ Les prairies permanentes situées dans les bassins versants des axes de coulées de boue identifiés par les élus lors des différentes rencontres.

2°/ Les prairies possédant une vulnérabilité forte de la ressource en eau (données ORQUE)

Intérêts liés à la Biodiversité :

3°/ Pour les communes couvertes par des ICB/ABC : les prairies d'intérêt régional/national ont été reprises (flore et habitats patrimoniaux). Les critères de patrimonialité étant détaillés dans les rapports ICB/ABC remis à chaque commune bénéficiaire du dispositif. Ce classement vise à maintenir la diversité et la richesse écologique des prairies d'intérêt du territoire tout en autorisant leur exploitation sur le plan agricole, garante de la conservation de ces milieux.

4°/ Les prairies d'enjeu national/régional qui ont été observées à l'occasion des passages terrains menés sur les zones potentiellement constructibles lors de l'élaboration du PLUi, et dont l'artificialisation a ainsi été évitée dans le cadre de l'évaluation environnementale du PLUi.

5°/ Les prairies accueillant une flore ou un habitat d'intérêt patrimonial dans le cadre de la mise en place d'une mesure ERC (Eviter/Réduire/Compenser) venant en compensation de zones artificialisées dans le PLUi.

6°/ Les prairies avec un enjeu Pie-Grièche Ecorcheur relevé dans le cadre des ABC/ICB et des passages terrain du PLUi. Cette espèce a été choisie en raison de

son caractère emblématique et parce qu'elle est une espèce indicatrice de bonne qualité du milieu bocager.

A noter : Certaines prairies protégées dans le cadre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme superposent plusieurs intérêts dans ceux cités au-dessus.

Le PLUi protège ainsi environ 3 521 hectares de prairies au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme.

NB : Les Zones Humides sont classées en zone N et ne sont pas protégées au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme.

Pour cette première version du plan de zonage, le recoupement des prairies proposées à la protection avec le zonage U/AU et les sièges d'exploitation agricole n'a pas été effectué sur l'ensemble du territoire. Certaines prairies présentes actuellement pourraient donc être retirées par la suite. Cette proposition de prairies à identifier dans le PLUi fait suite aux demandes des élus et aux échanges lors des commissions et répond aux enjeux majeurs du territoire en lien avec le PADD. D'autre part, cette liste n'est pas exhaustive. Les élus peuvent compléter cette dernière s'ils le souhaitent. Par exemple, rajouter les prairies avec un enjeu paysager (point de vue, entrée de communes…).

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Commune : 3 CA

Illustration

Désignation : **Prairies d'intérêt patrimonial, de lutte contre le ruissellement et de préservation de la ressource en eau**

Localisation :

Concerne l'ensemble du territoire de la 3CA : se référer aux prairies identifiées sur le plan de zonage

Propriétaire : ☒Privé ☒Public

Description :

Les prairies sont des éléments patrimoniaux des paysages bocagers de la communauté de commune du Cœur de l'Avesnois.

Elles possèdent des usages et des intérêts divers :

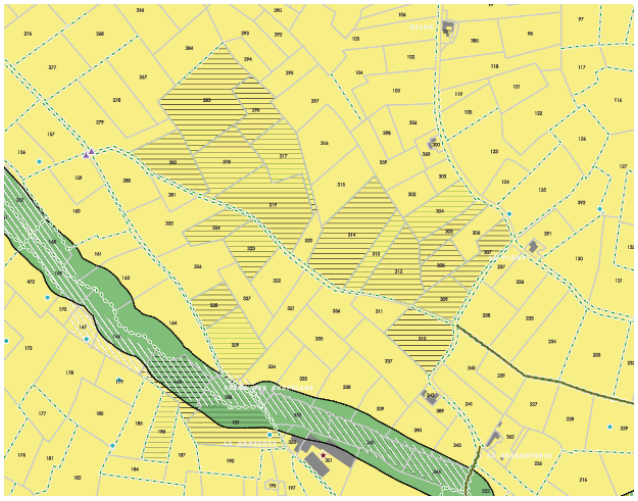

A titre d'exemple : Extrait du plan de zonage localisant des prairies protégées au titre du L151-23

1°/ Rôle agricole, elles permettent un apport de fourrage pour le bétail.
2°/ Rôle tampon, elles permettent de réguler les niveaux hydrologiques (gestion des eaux pluviales, zone tampon lors des périodes de fortes crues).
3°/ Rôle d'épuration (piégeage et recyclage de polluants de l'eau…)
4°/ Rôle écologique majeur, elles sont le lieu de reproduction, de nourrissage, de vie pour la faune. Elles sont également des zones de réservoirs écologiques des continuités écologiques.
5°/ Rôle social de par leur fonction paysagère, éducative ou de loisir.

Les dispositions réglementaires relatives aux prairies sont énoncées dans le règlement écrit du PLUi (cf Dispositions générales – Chapitre 4.3.1).

Sélection pour sa valeur :

☒ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☐ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : Plan de zonage / règlement écrit / OAP TVB

2. Les boisements

L'enjeu de protéger les boisements dans le PLUi répond à plusieurs objectifs. En effet, il s'agit de maintenir un des éléments caractéristiques du paysage qui constitue la 3CA, d'une part et de conserver les rôles écologiques qu'ils jouent, d'autre part.

4 entités boisées se distinguent sur le territoire de la 3CA :

- La première est la « Haie d'Avesnes ». Il s'agit d'un arc boisé de quelques centaines de mètres d'épaisseur qui relie la Forêt de Mormal et la Forêt de Trélon. Cet arc se prolonge jusque Felleries.
- La deuxième entité boisée est la « Fagne de Solre ». Elle se distingue par ses nombreux boisements de petites tailles qui ponctuent le plateau. Le paysage et ses horizons sont ainsi fortement marqués par la proximité des bois, pouvant même aller jusqu'à constituer des situations de pseudo-clairière.
- La troisième unité de boisement est présente sur les communes de Liessies et de Sains du Nord. Elle appartient au massif forestier de la « Fagne de Trélon ». Ce massif important est caractérisé par un relief vallonné et offre un horizon boisé prédominant.
- D'autres plus petits boisements ponctuent le reste du territoire.

Ainsi, les boisements de la 3CA forme un continuum intérieur qui se connecte aux boisements situés à proximité. Les espaces boisés jouent également un rôle dans la qualité et la gestion des eaux (rôle tampon dans l'écoulement des eaux, lutte contre l'érosion…).

Cette protection des boisements participe à la traduction de l'Axe 2 : « Promouvoir une biodiversité dynamique et multiple » de l'orientation 1 du PADD. Afin de les préserver dans le cadre du PLUi, il est nécessaire de connaître leur localisation et leur surface.

Les boisements qui seront protégés dans le PLUi au titre du L151-23 du Code de l'urbanisme sont les boisements non classés en tant qu'EBC (Espaces Boisés Classés). Cette protection vient ainsi en complément de ce classement en EBC (Article L113-1 du Code de l'urbanisme).

Les boisements du PLUi protégés en EBC sont les suivants :

- Les boisements déjà protégés en tant qu'EBC dans les documents d'urbanisme précédents le PLUi.
- Les boisements identifiés par les communes en tant qu'EBC lors des rencontres en commune dans le cadre du PLUi.
- Les boisements inférieurs à 4 ha.

<u>Nota Bene</u> : Ne sont pas pris en compte dans le classement des EBC de la 3CA, les boisements isolés identifiés comme peupleraie ou comme peuplement de résineux.

Le PLUi protège, au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme, 2272 ha de boisements. La totalité des boisements de qualité de la 3CA sera donc couverte par une protection.

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Commune : 3 CA

Illustration

Désignation : **Boisements**

Localisation :

Concerne l'ensemble du territoire de la 3CA : se référer aux boisements identifiés sur le plan de zonage

Propriétaire : ☒Privé ☒Public

Description :

Les boisements sont des éléments patrimoniaux des paysages de la communauté de commune du Cœur de l'Avesnois.

Les boisements de la 3CA forme un continuum intérieur qui se connecte aux boisements situés à proximité. Ils ont donc un rôle dans la préservation de la biodiversité. Ils ont également une fonction d'amélioration de la qualité de l'eau et de sa gestion à l'échelle du bassin versant.

La préservation des différents boisements de la 3CA vise à faire perdurer, dans le temps, les paysages qu'ils créent dans un objectif de développement cohérent du territoire.

A titre d'exemple : Extrait du plan de zonage localisant des boisements protégés au titre du L151-23

Les dispositions réglementaires relatives aux boisements sont énoncées dans le règlement écrit du PLUi (cf Dispositions générales – Chapitre 4.3.1).

Sélection pour sa valeur :

☒ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : Plan de zonage / règlement écrit / OAP TVB

3. Autres éléments paysagers

3.1 Généralités

Des éléments paysagers qui participent aux qualités paysagères, au cadre de vie et à l'attractivité du territoire ont été identifiés sur le plan de zonage en vue de leur protection au titre du L151-23 du code de l'urbanisme.

Il s'agit des arbres remarquables repérés sur le territoire, d'arbres isolés, de parcs ou grande propriété, de jardins, de vergers… Les sources des données sont diverses : recensements des jardins et arbres remarquables (notamment l'inventaire des arbres remarquables du Parc naturel régional de l'Avesnois et les jardins remarquables répertoriés dans la base de données « Mérimée » du ministère de la Culture), éléments protégés dans les documents d'urbanisme antérieurs, compléments apportés par les communes ou lors des rendez-vous en communes.

Chacun de ces éléments dispose d'une fiche descriptive.

Le PLUi protège ainsi **48 éléments et 106 périmètres paysagers** au titre du L151-23 du code de l'urbanisme.

3.2 Eléments paysagers par commune

Communes	Nombre d'objets paysagers protégés	Nombre de périmètres paysagers protégés
Avesnelles	/	1
Avesnes-sur-Helpe	/	3
Beaurieux	/	1
Bérelles	6	/
Beugnies	1	3
Boulogne-sur-Helpe	/	2
Cartignies	2	1
Clairfayts	/	2
Damousies	/	1
Dimechaux	/	2
Dimont	4	1
Dompierre-sur-Helpe	/	2
Dourlers	6	9
Eccles	/	8
Étrœungt	/	4
Felleries	2	1
Floyon	7	4
Grand-Fayt	2	5
Haut-Lieu	/	1
Hestrud	/	1
Larouillies	3	/
Lez-Fontaine	/	1
Liessies	/	3
Marbaix	1	3
Petit-Fayt	/	4
Prisches	4	1
Rainsars	1	/
Sains-du-Nord	/	28
Saint-Aubin	2	2
Saint-Hilaire-sur-Helpe	/	2
Sars-Poteries	/	6
Solre-le-Château	2	1
Solrinnes	3	/
Wattignies-la-Victoire	/	3

3.3. Eléments paysagers particuliers/spécifiques

3.3.1. Les maisons de maîtres et leurs jardins

Dans les communes les plus urbaines de Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (Avesnes-sur-Helpe, Sains-du-Nord, Sars-Poteries…) la prospérité des maîtres d'ateliers durant la fin du XIXe siècle et le début du XXe siècle, liée à l'expansion d'activités industrielles (textile, verrerie…) a suscité la création de résidences hors-normes. On peut définir les particularités typologiques de ces maisons de maîtres par le caractère isolé de la construction (son implantation dans un parc ou un jardin souvent planté d'arbres remarquables par leur taille), l'amplitude de ses proportions, la régularité de sa composition (souvent marqué de symétrie), les nombreux décors et modénatures, la clôture par des hauts murs de briques ou par des grilles importantes.

Ces propriétés participent aux qualités paysagères, au cadre de vie et à l'attractivité de ces communes. Leur protection s'est faite à la demande des élus et sur proposition du Parc naturel régional de l'Avesnois pour certaines propriétés répertoriées dans ses inventaires.

Le PLUi protège au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme **38 maisons de maîtres** et leurs jardins.

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Illustration

Commune : 3 CA

Désignation : **maisons de maîtres et leurs jardins**

Localisation :

Concerne certaines communes de la 3CA : se référer aux maisons de maîtres identifiées sur le plan de zonage

Propriétaire : ☒Privé ☒Public

Description :

Ces propriétés sont des éléments patrimoniaux des paysages de la communauté de commune du Cœur de l'Avesnois. Par leur architecture, leur volume, leur implantation au sein de la parcelle, les plantations ainsi que le traitement des limites du jardin, elles sont une démonstration de puissance des anciens maîtres d'atelier. Ce sont des témoignages du passé industriel florissant des communes concernées.

Les dispositions réglementaires relatives à ces ensembles paysagers sont énoncées dans le règlement écrit du PLUi.

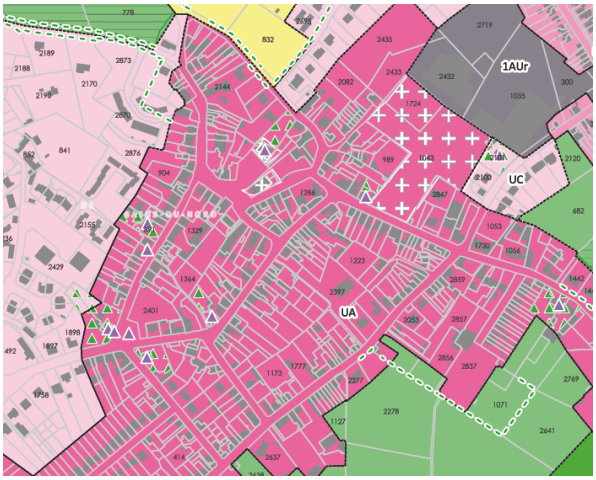

A titre d'exemple : Extrait du plan de zonage localisant des Maisons de maîtres protégées au titre du L151-23

Sélection pour sa valeur :

☒ Historique ☒ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté
☒ De repère ☐ D'usage ☒ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

- Plan de zonage
- Règlement écrit

3.3.2 Les étangs

Certains étangs présents sur le territoire de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois sont protégés dans le cadre du PLUi au titre du L151-23 du code de l'Urbanisme. La protection de ces plans d'eau s'est faite au cas par cas, à la demande des élus. L'enjeu de protéger les étangs dans le PLUi répond à plusieurs objectifs, en fonction des cas. Il s'agit de maintenir des éléments du paysage qui jouent un rôle de régulateur des eaux (rôle tampon dans l'écoulement des eaux, lutte contre l'érosion…) et contribuent à la qualité des milieux. Ils sont parfois un atout paysager, créant des ouvertures paysagères. Ils ont souvent un rôle récréatif (étang de pêche, espace de promenade…).
La protection de ces éléments n'a pas pour objectif d'encourager la création de nouveaux plans d'eau. Leur accumulation incontrôlée banalise les paysages et dénature les caractères identitaires du territoire. L'hétérogénéité des formes, des tailles et des implantations risque de perturber la lisibilité du bocage. D'autres problèmes peuvent également surgir tant au niveau biologique (risque d'eutrophisation) qu'aux niveaux de l'aménagement et de la gestion du plan d'eau (aménagement des berges, alimentation en eau), ou des pratiques qu'ils engendrent. Le phénomène est d'autant plus difficile à appréhender que la législation en ce domaine ne soit pas toujours respectée.
Des informations complémentaires ainsi que des idées d'aménagements simples et faciles à mettre en œuvre afin de mieux intégrer les plans d'eau existants à leur environnement se trouvent dans l'OAP thématique Trame Verte et Bleue.

Le PLUi protège au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme **12 étangs**.

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Illustration

Commune : 3 CA

Désignation : **Etang**

Localisation :

Concerne certaines communes de la 3CA : se référer aux étangs identifiés sur le plan de zonage

Propriétaire : ☒Privé ☒Public

Description :

Certains étangs sont des éléments patrimoniaux des paysages de la communauté de commune du Cœur de l'Avesnois.

Ils ont un rôle tampon, et permettent de réguler les niveaux hydrologiques (gestion des eaux pluviales, zone tampon lors des périodes de fortes crues). Ils ont également un rôle social de par leur fonction paysagère, éducative ou de loisir.

Les dispositions réglementaires relatives aux étangs sont énoncées dans le règlement écrit du PLUi.

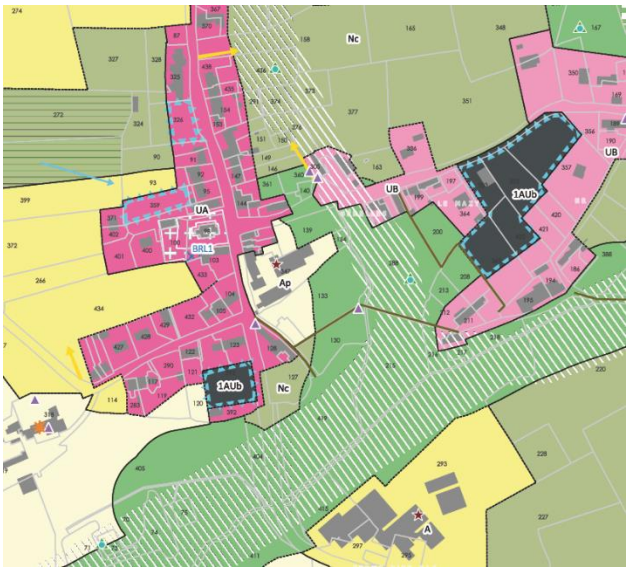

A titre d'exemple : Extrait du plan de zonage localisant des étangs protégés au titre du L151-23

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☐ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☒ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

- Plan de zonage
- OAP thématique Trame Verte et Bleue
- Fiche « la création de plan d'eau à vocation de loisir – fiche technique » édité par le Parc naturel régional de l'Avesnois
- Règlement écrit

3.3.3 Les sites géologiques

On trouve sur le territoire de la 3CA des sites présentant des particularités géologiques intéressantes. Le plus notable d'entre eux se trouve à Étrœungt (ETR-o-004). Il s'agit de petites carrières situées dans un domaine forestier privé exposant la série stratigraphique du Famennien terminal (Dévonien supérieur). La carrière principale constitue un site à très grande valeur scientifique, historique et patrimoniale puisque l'on peut y observer la coupe historique du Calcaire d'Etrœungt datée du Strunien et définie par Jules Gosselet en 1857. Il présente sur une hauteur d'environ 25 m, la succession stratigraphique des schistes et calcaires d'Etrœungt qui font la transition entre le Dévonien supérieur, à dominante schisto-gréseuse, et le Carbonifère inférieur ou Dinantien, à dominante calcaire.

Au niveau international, la création d'un sous-étage du Famennien terminal correspondant au Strunien décrit à partir de cette coupe est étudiée par la sous-commission Internationale du Dévonien. Le site d'Etrœungt pourrait être un des lieux représentant ce sous-étage. Par ailleurs, c'est à cet endroit que Jules Gosselet a reconnu l'existence de faunes mixtes dans lesquelles des espèces typiquement dévoniennes côtoyaient d'autres typiquement carbonifères. Ces espèces de transition étant un indice d'une évolution progressive des faunes, idée révolutionnaire à l'époque et contraire à la théorie du catastrophisme.

La protection de ce site peut être complétée par celle des trois autres sites présents dans la région d'Avesnes-sur-Helpe (AVE-o-001 à Avesnelles et SHH-o-001 et SHH-o-002 à Saint-Hilaire-sur Helpe, dont les séries se complètent.

Ces sites correspondent à trois tronçons de la tranchée de la voie de chemin de fer Aulnoye-Charleville, situés de part et d'autre de la ville d'Avesnes-sur-Helpe. Les deux premiers sont situés sur la commune de Saint-Hilaire-sur-Helpe. L'un s'étend sur 550 m au niveau du hameau des Rocs, l'autre, sur 300 m au niveau de la halte de Saint-Hilaire-sur-Helpe devant le hameau de la Bringuette. Le troisième est situé sur la commune Avesnelles. Il s'étend sur 910 m entre les lieux-dits de l'Alouette et de l'Epinette. Sur ces trois linéaires de voie ferrée, les affleurements sont de hauteur très variable, discontinus, dégradés, couverts de végétation, grillagés ou encore murés pour éviter les éboulements.

Ces quatre sites sont inscrits à l'inventaire du patrimoine géologique, lancé officiellement par le ministère en charge de l'Environnement en 2007.

Source : https://inpn.mnhn.fr (site de l'Inventaire National du Patrimoine National)

Le PLUi protège ces **4 sites géologiques** au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme, soit une surface totale de quinze hectares.

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Commune : 3 CA

Illustration

Désignation : **Sites géologiques**

Localisation :

Concerne les communes d'Étrœungt, d'Avesnelles et de Saint-Hilaire-sur-Helpe. Se référer aux sites identifiés sur le plan de zonage

Propriétaire : ☒Privé ☒Public

Description :

La carrière du Parc d'Étrœungt est l'endroit où Jules Gosselet a reconnu l'existence de faunes mixtes dans lesquelles des espèces typiquement dévoniennes côtoyaient d'autres typiquement carbonifères. Ces espèces de transition étant un indice d'une évolution progressive des faunes, idée révolutionnaire à l'époque et contraire à la théorie du catastrophisme, à l'époque celle qui faisait consensus.

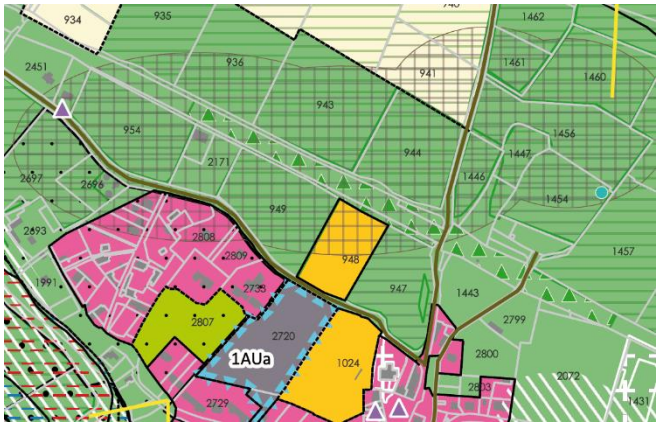

A titre d'exemple : Extrait du plan de zonage localisant des sites géologiques protégés au titre du L151-23

Au niveau international, la création d'un sous-étage du Famennien terminal correspondant au Strunien décrit grâce à ce site est étudiée par la sous-commission Internationale du Dévonien. Le site d'Etrœungt pourrait être un des lieux représentant ce sous-étage. Les sites d'Avesnelles et de Saint-Hilaire-sur-Helpe présentent les mêmes caractéristiques géologiques que celui d'Étrœungt mais sont en moins bon état.

Les dispositions réglementaires relatives aux sites géologiques sont énoncées dans le règlement écrit du PLUi.

Sélection pour sa valeur :

☒ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☐ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☒ De référence ☐ autre

Documents liés :

- Plan de zonage
- Règlement écrit

3.3.4 Les usoirs

L'organisation de villages issus de l'agglomération progressive de maisons ou de fermes en mitoyenneté, dont les propriétaires cherchaient à bénéficier d'une part d'une ouverture sur la route principale et d'autre part d'un accès direct à leur exploitation, est à l'origine de la création de villages-rue. Le parcellaire de ces communes est alors généralement structuré perpendiculairement à la voie et constitué de longues bandes étroites, de la même largeur que l'habitation.

Cette disposition a favorisé le développement d'espaces de stockage entre la voie de circulation et chacun des bâtis, sous forme d'un très large accotement utilisé jadis pour y entreposer le bois, le matériel agricole, ... Il s'agit des usoirs.

Le PLUi protège **9 usoirs** au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme, répartis sur deux communes.

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Commune : 3 CA

Désignation : **Usoirs**

Localisation :

Concerne les communes d'Eccles et de Dimechaux. Se référer aux sites identifiés sur le plan de zonage

Propriétaire : ☒Privé ☒Public

Illustration

Description :

Les usoirs font partie des éléments constitutifs de la qualité paysagère de certains villages ou de certaines rues, sur le territoire de l'Avesnois. Ils sont un élément remarquable du patrimoine rural, dont ils représentent un enjeu important : large ouverture de la voie publique, verdissement des abords du bâti Naturellement laissés libres de toute clôture et de tout aménagement, enherbés, ces usoirs sont peu communs dans la région des Hauts de France. Ils font écho à une caractéristique marquée de l'habitat rural traditionnel de nombreux villages lorrains, mais aussi champenois.

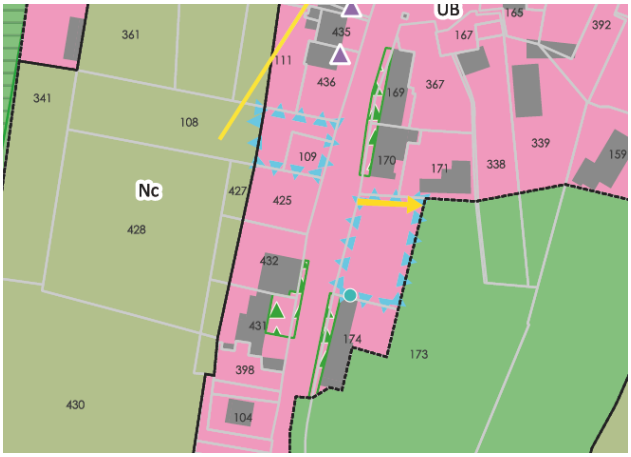

A titre d'exemple : Extrait du plan de zonage localisant des usoirs protégés au titre du L151-23

Ces éléments paysagers font souvent partie du domaine public et sont alors naturellement préservés de toute transformation leur faisant perdre leur qualité paysagère. Le parcellaire des constructions riveraines intègre toutefois bien souvent l'usoir du pied de façade jusqu'au caniveau.

La préservation des usoirs nécessite la bienveillance de chacun, au-delà du simple respect des règles d'urbanisme ou de voisinage, en vue de conserver leur caractère continu, ouvert et enherbé.

Les dispositions réglementaires relatives aux usoirs sont énoncées dans le règlement écrit du PLUi.

Sélection pour sa valeur :

☒ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☐ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☒ De référence ☐ autre

Documents liés :

- Plan de zonage
- Règlement écrit

4. Les vues

4.1 Généralités

Des cônes de vue ont également été protégés. Il s'agit à la fois de points de vue le long d'axes routiers donnant sur les centres-bourgs ou sur les vallées et des fenêtres paysagères au sein des espaces urbanisés. Ces points de vue permettent d'embrasser du regard des paysages, qui constituent le cadre de vie des habitants, leurs lieux de loisirs... Ils sont aussi un atout pour les activités touristiques. Les évolutions urbaines et activités économiques notamment, produisent des changements dans les paysages qui tendent à se banaliser. Ainsi, les spécificités et l'identité des lieux, leur attractivité, les ambiances particulières s'effacent petit à petit au profit d'un paysage que l'on peut rencontrer partout ailleurs. Il est donc nécessaire de maintenir et conforter ces vues.

Chaque vue est repérée sur le plan de zonage et fait l'objet d'une fiche spécifique. Chaque fiche détaille la localisation et la description de la vue. La protection de ces points de vue est un outil à la disposition des communes facilitant la requalification de ces espaces à enjeux. Dans un premier temps, elle permet de maîtriser sur leur évolution. Elle a aussi pour vocation d'être le point de départ de tout projet de valorisation.

Ainsi, le PLUi protège **59 points de vue** répartis sur 21 communes de la 3CA.

4.2 Enjeux autour de la préservation des vues / recommandations

4.2.1 Préserver et renforcer la structure paysagère

Les paysages ruraux de prairies, de cultures, sont fortement structurés par la présence de la végétation sous diverses formes : haies, alignements d'arbres, arbres isolés, bosquets, boisements... Il est donc important de maintenir ses différentes formes végétales et de les consolider en conservant leur logique d'implantation initiale, et ainsi de renforcer la cohérence et la lisibilité de nos paysages. Les haies sont à maintenir, car elles structurent le paysage, guident le regard, facilitent la perception de la topographie et participent à l'ambiance bocagère. Les linéaires de végétations accompagnant les cours d'eau signalent leur présence. Les arbres isolés rythment le paysage...

4.2.2 Accompagner les limites urbaines par le végétal

Des villes et villages, ce sont principalement leurs limites bâties que l'on perçoit depuis la campagne. Il est donc important de porter une attention particulière à leur traitement. En fonction notamment de la végétation, ces silhouettes seront plus ou moins visibles. L'urbanisation récente n'est pas toujours accompagnée de végétaux pour adoucir le contact du bâti avec l'espace agricole ou naturel. Le PLUi encourage à planter les fonds de parcelle, les abords de zones d'activités, des extensions urbaines, des bâtiments agricoles... en contact avec les paysages ruraux.

4.2.3 Conserver les perceptions lointaines en évitant leur fermeture

Ces paysages parfois anciens constituent le cadre de vie des habitants, leurs lieux de loisirs et sont un atout pour les activités touristiques. Il est donc important d'éviter la fermeture de ces vues par l'implantation de nouveaux bâtiments ou par des plantations cloisonnantes car trop hautes et/ou trop denses, comme les peupleraies.

4.2.4 Maintenir un lien avec la campagne dans les bourgs

La perception du paysage depuis l'espace urbain est permise par des espaces non construits offrant des ouvertures larges ou des vues cadrées. La qualité des vues dépend du bâti, des limites de parcelle et de la sobriété des aménagements. Dans tous les cas, il est important de maintenir des vues vers les éléments identitaires du territoire (clocher, fond de vallée, lisière forestière...).

4.2.5 Veiller à l'intégration paysagère des équipements ou bâtiments agricoles

En zones agricole et naturelle, la protection d'une vue n'empêche pas la constructibilité de la parcelle sur une partie si le projet respecte l'ensemble des recommandations précédentes et garantit le maintien d'une perception lointaine.

4.2.6 Aménager les limites séparatives de part et d'autre de la vue

Élément paysager identitaire du Pays de Mormal, la haie est un objet paysagé permettant notamment de clôturer un terrain suite à construction d'une habitation tout en améliorant le cadre de vie des communes et en développant la trame verte et bleue du territoire. De plus, la haie est un objet paysager déclinable sous de nombreuses formes, toutes traditionnellement présentes sur le territoire.

4.3 Récapitulatifs des vues protégées

Commune	Nombre de cônes de vue
Avesnes-sur-Helpe	8
Beugnies	1
Clairfayts	3
Damousies	1
Dompierre-sur-Helpe	1
Dourlers	10
Eccles	1
Etrœungt	1
Felleries	4
Floursies	4
Floyon	4
Grand-Fayt	1
Haut-Lieu	1
Hestrud	2
Liessies	4
Ramousies	6
Sains-du-Nord	1
Saint-Hilaire-sur-Helpe	2
Solre-le-Château	2
Solrinnes	1
Wattignies-la-Victoire	1

2. FICHES PAR COMMUNES

TOME 3
DOSSIER REGLEMENTAIRE

Partie 4. ANNEXES

4 – Fiches Descriptives par commune

Approbation - Décembre 2023

Vu pour être annexé à la délibération approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme intercommunal,
Fait à Avesnes-sur-Helpe,
Le Président.

ARRETE LE 20/12/2022
APPROUVE LE 18/12/2023

Sommaire : Fiches descriptives par commune

Eléments paysagers ou patrimoniaux à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme (Objets paysagers et points de vue)

- Avesnes-sur-Helpe Page 40
  - Place – Place de la Rotonde
    Section cadastrale AH255 – AI790, 810, 811 ET 812
    ASH-o-001 et ASH-o-002
  - Jardin – RN2
    Section cadastrale AD97 – AD98
    ASH-o-003
  - Point de vue – Square Arthur Moulin
    ASH-v-001
  - Point de vue – Rue de Berry
    ASH-v-002
  - Point de vue – Place Guillemin
    ASH-v-003
  - Point de vue – Plateau Chemerault
    ASH-v-004
  - Point de vue – Square Arthur Moulin
    ASH-v-005
  - Point de vue – Square de la Madeleine
    ASH-v-006
  - Point de vue – Champ de Mars
    ASH-v-007
  - Point de vue - Parking de la Casemate
    ASH-v-008

- Beaurieux Page 50
  - Parc de château – Voie Communale de la place
    Section cadastrale B207 - B462 - B463 - B500 - B502
    BRX-o-001
  - Mare – Rue du Calvaire
    BRX-o-002

- Bérelles Page 52
  - Mare – Ferme du Château
    Section cadastrale 70 ; 71 ; 73 ; 74
    BRL-o-001
  - Etang – Rue de Jeumont et rue de Cousolre
    BRL-o-002 à BRL-o-007

- Beugnies Page 54
  - Bosquet – Rue de la mairie/ RD80
    Section cadastrale A54
    BEU-o-001

- Alignement d'arbre – Rue du Courtil
  Section cadastrale B655/ 656/ 658/ 659
  BEU-o-002
- Alignement d'arbre – Entre rue de l'église et rue des Charmilles
  Section cadastrale B638/ 452/ 454/ 98/ 610
  BEU-o-003
- Parc – Route nationale
  Section cadastrale B242/ 243
  BEU-o-004

- Boulogne-sur-Helpe Page 58
  - Mares
    Section cadastrale A26/ B186/ B441/ B181/ B419/ B91/ B52/ B438/ B448
    BSH-o-001 à BSH-o-008
  - Place et Ensemble d'arbres – Rue de l'église
    BSH-o-009
  - Jardin – Route de Cartignies/ Rue de la Mairie
    Section cadastrale B275/ 276/ 442/ 443
    BSH-o-010

- Cartignies Page 61
  - Prairie – Rue Boury
    Section cadastrale D1323
    CAR-o-001
  - Arbre – Rue Boury
    Section cadastrale D54
    CAR-o-002
  - Arbre – Rue Boury
    Section cadastrale D54
    CAR-o-003
  - Mare – Route de Boulogne
    Section cadastrale D295
    CAR-o-004

- Clairfayts Page 65
  - Bosquet – Rue d'Epinoy
    Section cadastrale A152/ 153/ 154
    CFA-o-001
  - Verger – Rue Trieux de la Cour/ Rue d'Orbaye
    Section cadastrale A488b
    CFA-o-002
  - Point de vue – Rue d'Epinoy
    CFA-v-001
  - Point de vue – D104 (Rue du Cromboulie)
    CFA-v-002
  - Point de vue – Rue d'Epinoy
    CFA-v-003

- Damousies Page 70
    - Bois – Dessous du chemin de Maube
      Section cadastrale A47
      DAM-o-001
    - Point de vue – Le Vieux Moutier/ Le Pavé/ Le Godin
      DAM-v-001

- Dimechaux Page 72
    - Jardin – D155/ Rue Cloette
      Section cadastrale U618/ U925
      DIMe-o-001
    - Espace de respiration – Rue de la Place/ Ruelle Blairon
      DIMe-o-002

- Dimont Page 74
    - Arbre – Chemin d'Avesnes
      Section cadastrale WE46/ WE47
      DIMo-o-001
    - Arbre – Chemin d'Avesnes
      Section cadastrale WE47/ WE48
      DIMo-o-002
    - Arbre – Chemin d'Avesnes
      Section cadastrale WE41
      DIMo-o-003
    - Arbres – Hameau d'Offies
      Section cadastrale WD85
      DIMo-o-004
    - Trieu – Hameau d'Offies
      Section cadastrale WD78
      DIM-o-005

- Dompierre-sur-Helpe Page 79
    - Verger – Rue des Ecoles
      Section cadastrale B569 B580
      DSH-o-001
    - Talus – Rue d'en Haut/ Route de Taisnières
      DSH-o-002
    - Mare – Seugnies
      Section cadastrale A293/ 294
      DSH-o-003
    - Point de vue – Rue de l'ancienne poste
      DSH-v-001

- Dourlers Page 83
    - Arbres – Rue de la Chapelle Delcroix
      Section cadastrale OA37
      DOU-o-001
    - Arbre – Ruelle Lion

Section cadastrale OA608
DOU-o-002

- Arbre – Rue de la Coulinière
  Section cadastrale OA295
  DOU-o-003
- Arbre – Rue du Terniaux, au passage de la Tarsy
  Section cadastrale OA620
  DOU-o-004
- Arbre – à l'entrée du chemin rural n°1 dit des Luaces
  Section cadastrale OA21
  DOU-o-005
- Alignement d'arbre – à l'entrée du chemin rural n°1 dit des Luaces
  Section cadastrale ZC43
  DOU-o-006
- Alignement d'arbre – RN2
  Section cadastrale ZI29
  DOU-o-007
- Alignement d'arbre – Chemin rural n°17 dit du chemin Douteux
  Section cadastrale ZC43
  DOU-o-008
- Alignement d'arbre – Ruelle Lion
  Section cadastrale OA610/ 612
  DOU-o-009
- Arbre – Chemin du Monceau/ Chemin d'Avesnes
  DOU-o-010
- Alignement d'arbre – RN2
  Section cadastrale ZO16/ 17
  DOU-o-011
- Verger – Rue de la Coulinière
  Section cadastrale A1012
  DOU-o-012
- Verger – Rue de la Coulinière
  Section cadastrale 35
  DOU-o-013
- Fossé/ Haie – Route d'Eclaibes
  DOU-o-014
- Fossé/ Haie – Route d'Eclaibes
  DOU-o-015
- Mare
  Section cadastrale 16, 852, 984
  DOU-o-016/ DOU-o-017/ DOU-o-018
- Point de vue – Rue Là-haut
  DOU-v-001
- Point de vue – Rue Là-haut
  DOU-v-002
- Point de vue – Mont-Dourlers
  DOU-v-003
- Point de vue – Rue d'Arouzies

DOU-v-004
    - Point de vue – Les Warennes
      DOU-v-005
    - Point de vue – Rue d'Arouzies
      DOU-v-006
    - Point de vue – Rue d'Arouzies
      DOU-v-007
    - Point de vue – Rue du Trisson
      DOU-v-008
    - Point de vue – Rue du Trisson
      DOU-v-009
    - Point de vue – Rue de la Coulinière
      DOU-v-010

- Eccles Page 109
    - Usoir – Route de Jeumont
      Section cadastrale U142 U381
      ECC-o-001
    - Usoir – Rue Colette
      Section cadastrale 131, 137, 369
      ECC-o-002
    - Usoir – Route de Jeumont
      Section cadastrale 169, 170
      ECC-o-003
    - Usoir – Route de Jeumont
      Section cadastrale 174
      ECC-o-004
    - Usoir – Route de Jeumont
      Section cadastrale 431/ 432
      ECC-o-005
    - Usoir – Route de Jeumont
      Section cadastrale 365
      ECC-o-006
    - Usoir – Route de Jeumont
      Section cadastrale 178
      ECC-o-007
    - Usoir – Route de Jeumont
      Section cadastrale 397
      ECC-o-008
    - Point de vue – Route de Jeumont
      ECC-v-001

- Etrœungt Page 118
    - Bosquet – Rue Boury
      Section cadastrale D191/ 192
      ETR-o-001
    - Bois – Ferme d'Ayette
      Section cadastrale C402

ETR-o-002
- Jardin public – Rue des Orfèvres
  Section cadastrale E399/ 400/ 401
  ETR-o-003
- Point de vue – Rue Paul Delplanche
  ETR-v-001

- Felleries Page 122
  - Jardin – Le Moulin du Bois
    Section cadastrale D17/ 18/ 19/ 20/ 21
    FEL-o-001
  - Etang – Sans dénomination
    Section cadastrale B338
    FEL-o-002 et FEL-o-003
  - Point de vue – Route de Solre-le-Château
    FEL-v-001
  - Point de vue – Rue du Monument
    FEL-v-002
  - Point de vue – RD80
    FEL-v-003
  - Point de vue – Entrée de village
    FEL-v-004
- Floursies Page 128
  - Point de vue – Rue du Moulin
    FLO-v-001
  - Point de vue – Rue du Moulin/ Rue du Rivage
    FLO-v-002
  - Point de vue – Chemin rural dit de la Justice
    FLO-v-003
  - Point de vue – Voie communale dite de Wattignies à Dourlers
    FLO-v-004

- Floyon Page 132
  - Prairie – Rue Boury
    Section cadastrale D1323
    FLY-o-001
  - Arbre – Centre-Bourg
    Section cadastrale B466/ B636
    FLY-o-002
  - Arbre – Centre-Bourg
    Section cadastrale B466
    FLY-o-003
  - Alignement d'arbres – Centre-Bourg
    Section cadastrale B379/ 467/ 468/ 636/ 651/ 653
    FLY-o-004
  - Prairie – Centre-Bourg
    Section cadastrale 725
    FLY-o-005

- Arbre – Centre-Bourg
  Section cadastrale B466
  FLY-o-006
- Fossé – Route de Boulogne
  Section cadastrale D54
  FLY-o-007
- Fossé – Route de Fontenelle
  Section cadastrale 721
  FLY-o-008
- Mares
  FLY-o-009 / FLY-o-010 / FLY-o-011 / FLY-o-012
- Point de vue – Rue Grand Chemin
  FLY-v-001
- Point de vue – Route du Plouy
  FLY-v-002
- Point de vue – Place de l'église
  FLY-V-003
- Point de vue – Route de Fontenelle
  FLY-v-004

- Grand-Fayt Page 148
  - Arbre – Pas de Laliau/ Route de Taisnières
    Section cadastrale A972
    GFA-o-001
  - Arbre – Pas de Laliau/ Route de Taisnières
    Section cadastrale A1010
    GFA-o-002
  - Verger – Le Rond Chêne
    Section cadastrale A1203
    GFA-o-003
  - Verger – Pas de Laliau
    Section cadastrale A192
    GFA-o-004
  - Bosquet – Chemin de Poncet et de Batour
    Section cadastrale B472/ B473/ B474/ B475
    GFA-o-005
  - Verger – La Chapellette
    Section cadastrale B391
    GFA-o-006
  - Verger – La Chapellette
    Section cadastrale B402
    GFA-o-007
  - Entrée de village – Route de Taisnières
    GFA-v-001

- Haut-Lieu Page 156
  - Bois – Route d'Avesnes
    Section cadastrale B552

HLI-o-001
- Point de vue – Chemin de Warpont
  HLI-v-001

- Hestrud Page 158
  - Verger – Rue Heureuse
    Section cadastrale U199 U983
    HES-o-001
  - Point de vue – Rue de Beaumont
    HES-v-001
  - Point de vue – Rue de Cousolre
    HES-v-002

- Larouillies Page 161
  - Arbre – Chemin des Beutiers
    Section cadastrale U108 U109
    LAR-o-001
  - Arbre – Chemin des Beutiers
    Section cadastrale U64
    LAR-o-002
  - Arbre - Chemin des Beutiers
    Section cadastrale U64
    LAR-o-003
  - Mares
    Section cadastrale U638/ U770/ U253/ U15/ U863

- Lez-Fontaine Page 165
  - Place – Place publique
    Section cadastrale A278
    LFO-o-001

- Liessies Page 166
  - Parc – Rue de l'Abbaye
    Section cadastrale 569 à 590/ 592 à 596/ 600/ 602 à 606/ 625/ 1245/ 1247/ 1248/ 1364/ 1365/1396 /1397/ 1398/ 1519
    LIE-o-001
  - Parc – Allée de la Cabuterie
    Section cadastrale 78 à 94/ 96 à 103/ 440/ 586
    LIE-o-002
  - Labyrinthe – Bois de Beausart
    Section cadastrale A164 176
    LIE-o-003
  - Point de vue – Chemin du Calvaire
    LIE-v-001
  - Point de vue – Rue des Beaux Monts
    LIE-v-002
  - Point de vue – Rue des Beaux Sarts
    LIE-v-003

- Point de vue – Rue de la Motte
  LIE-v-004

- Marbaix Page 173
  - Alignement d'arbres – Grand Rue
    MRB-o-001
  - Prairie – Entre la Grand Rue et la Rue Cavée
    Section cadastrale A377
    MRB-o-002
  - Arbres – Rue des Gouffres
    MRB-o-003
  - Alignement d'arbres – Rue de Taisnières/ VC n°107 dite du Marais
    MRB-o-004

- Petit-Fayt Page 177
  - Bois – Hurette
    Section cadastrale A307- 309 – 310 – 311 – 312 - 313 – 314
    PFA-o-001
  - Bois – Hurette
    Section cadastrale 323/ 330/ 331/ 333/ 334/ 335/ 336
    PFA-o-002
  - Bois – Rieux à Groise
    Section cadastrale B115
    PFA-o-003
  - Bois – Boisement se trouvant au bout du chemin Balour
    PFA-o-004

- Prisches Page 181
  - Place verte – Rue de la Mairie/ La Place
    Section cadastrale B674
    PRI-o-001
  - Arbre – Rue d'Avesnes
    Section cadastrale B408
    PRI-o-002
  - Arbre – Chemin de la Touilly/ Chemin du Coursier Martin
    Section cadastrale B495
    PRI-o-003 et PRI-o-004
  - Arbre – Rue d'Avesnes
    Section cadastrale B408
    PRI-o-005

- Rainsars Page 185
  - Mares
    Section cadastrale U473 476 465
    RAI-o-001 et RAI-o-002
  - Etang – Fâche du près Waudrus
    Section cadastrale 373 – 374
    RAI-o-003

- Ramousies Page 187
    - Entrée de village – Route de Felleries
      RAM-v-001
    - Entrée de village – D80
      RAM-v-002
    - Point de vue – RD80
      RAM-v-003
    - Point de vue – Chemin Bosquet
      RAM-v-004
    - Point de vue – rue de l'église
      RAM-v-005
    - Point de vue – Route de Liessies
      RAM-v-006

- Sains-du-Nord Page 193
    - Parc – Rieux Wiart, rue Sadi Carnot
      Section cadastrale C139/ 140/ 520/ 521/ 446
      SDN-o-001
    - Jardins particuliers
      SDN-o-002 à SDN-o-028
    - Point de vue – D951-Rue Sadi Carnot/ Champ des pauvres
      SDN-v-001

- Saint-Aubin Page 198
    - Alignement d'arbres – Ruelle Comtesse
      SAU-o-001
    - Arbre – Rue de la Censé Potelle
      Section cadastrale C235
      SAU-o-002
    - Arbre – D124 Pont des Loups
      Section cadastrale B167
      SAU-o-003
    - Place – La Place
      SAU-o-004
    - Le Gouffre – route d'Avesnes
      Section cadastrale C392
      SAU-o-005

- Saint-Hilaire-sur-Helpe Page 203
    - Point de vue – Les Rocs
      SHH-v-001
    - Point de vue – Route d'Avesnes
      SHH-v-002

- Sars-Poteries Page 205
    - Parc – Rue du Général de Gaulle
      Section cadastrale B2
      SPO-o-001

- Jardin – Rue du Général de Gaulle
  Section cadastrale A1383 A1080
  SPO-o-002
- Jardin – Rue Pasteur
  Section cadastrale A1172 A1684 A1685 A1686
  SPO-o-003
- Jardin – Rue Pasteur
  Section cadastrale A320 A321
  SPO-o-004
- Jardin – Rue Pasteur
  Section cadastrale A322
  SPO-o-005
- Jardin – Rue de Lez-Fontaine
  Section cadastrale A231 232 233
  SPO-o-006

- Semousies Page 211
  - Mares
    Section cadastrale B207 B338 B136
    SEMo-o-001 à SEMo-o-004

- Solre-le-Château Page 212
  - Arbres – Le Bourg/ rue Neuve
    Section cadastrale B1597
    SLC-o-001
  - Etang – Allée de la Cabuterie
    Section cadastrale B1668
    SLC-o-002
  - Alignement d'arbres – Route de Cartignies/ Rue de la Mairie
    Section cadastrale A152 A153
    SLC-o-003
  - Point de vue – Voie communale de l'Ecrevisse
    SLC-v-001
  - Point de vue – D104/D953
    SLC-v-002

- Solrinnes Page 217
  - Etang – Grand Rue
    SLI-o-001 et SLI-o-002
  - Arbre – Rue de la Place
    SLI-o-003
  - Point de vue – D80
    SIL-v-001

- Wattignies-la-Victoire Page 220
  - Parc – Rue Plantis/ Rue Jourdan
    Section cadastrale B44
    WLV-o-001

- Zone humide – Chemin de l'Orson
  Section cadastrale B6
  WLV-o-002
- Motte cadastrale
  Section cadastrale B73/ 74
  WLV-o-003
- Arbre – Voie communale n°2 de Floursies à Avesnes
  WLV-o-004
- Etang – rue Ballant
  Section cadastrale ZB44
  WLV-o-005
- Mare – Rue des Glarges
  Section cadastrale ZH61
  WLV-o-006
- Point de vue – Rue Jourdan
  WLV-v-001

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : ASH-o-001 et ASH-o-002

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Avesnes-sur-Helpe

Désignation : Place

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : AH 255 ; AI 790 ; 810 ; 811 ; 812

Rue / lieu-dit : Place de la Rotonde

Propriétaire : ☐Privé ☒Public

Description : Ancienne place d'apparat se trouvant à l'entrée Sud de la commune. Elle est traversée par l'Avenue de Maréchal Foch. Chacune des deux parties est plantées d'arbres périphériques (platanes et tilleuls). .....

Illustration

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : ASH-o-003

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Avesnes-sur-Helpe

Désignation : Jardin

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : AD 97 ; AD 98.....

Rue / lieu-dit : RN 2

Propriétaire : ☐Privé ☒Public

Description : Maison de maître et son jardin. .....
.....
.....
.....

Illustration

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☒ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☐ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

ASH-v-001

Localisation

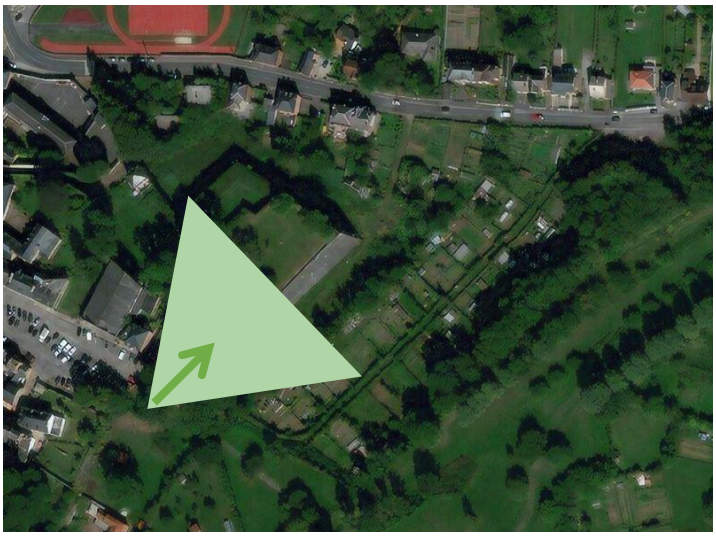

Source : Bing.com/maps

Commune : Avesnes-sur-Helpe

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Square Arthur Moulin.....

Documents liés : .....

Description : Vue depuis le Square Arthur Moulin

La vue à préserver : Depuis le Square Arthur Moulin, la vue se dégage vers le nord du territoire communal et les remparts.

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle depuis le square Arthur Moulin vers le nord du territoire communal et les remparts, préservant ainsi le contact visuel entre la ville haute et le territoire communal. .....

Illustrations de la vue :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

ASH-v-002

Localisation

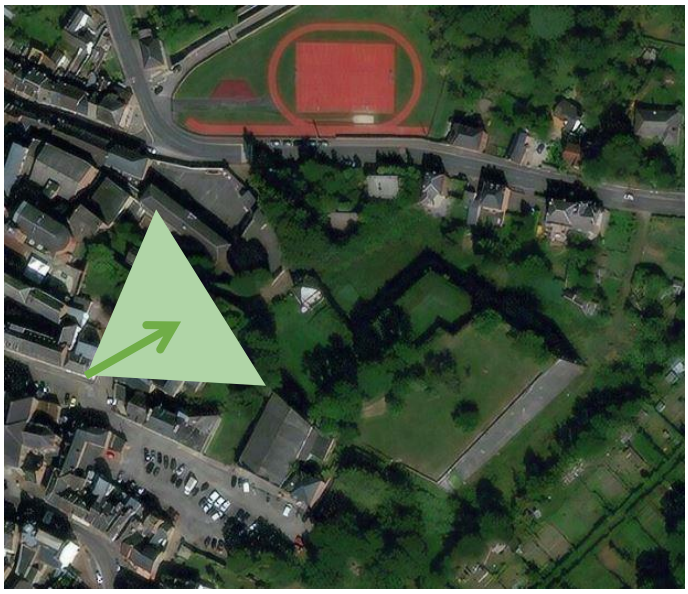

Source : Bing.com/maps

Commune : Avesnes-sur-Helpe

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Rue de Berry .....

Documents liés : .....

Description : Vue depuis le presbytère

La vue à préserver : C'est en haut de la rue de Berry que se trouve le presbytère et son jardin, depuis lequel la vue se dégage vers le nord-est du territoire communal.

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle depuis le presbytère vers le nord-est du territoire communal, préservant ainsi le contact visuel entre la ville haute et le territoire communal ainsi que la lisibilité de l'organisation territoriale.

Illustrations de la vue :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

ASH-v-003

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Avesnes-sur-Helpe

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Place Guillemin .....

Documents liés : .....

Description : Vue depuis l'ancien tribunal

La vue à préserver : C'est dans le petit parc attenant l'ancien tribunal que l'on découvre cette vue par-delà les arbres, vers le nord-ouest du territoire communal.

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers la ville basse et le nord-ouest du territoire communal Cette vue participe au maintien du contact visuel entre la ville haute et le territoire communal ainsi que la lisibilité de l'organisation territoriale. .....

Illustration de la vue :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

ASH-v-004

Localisation

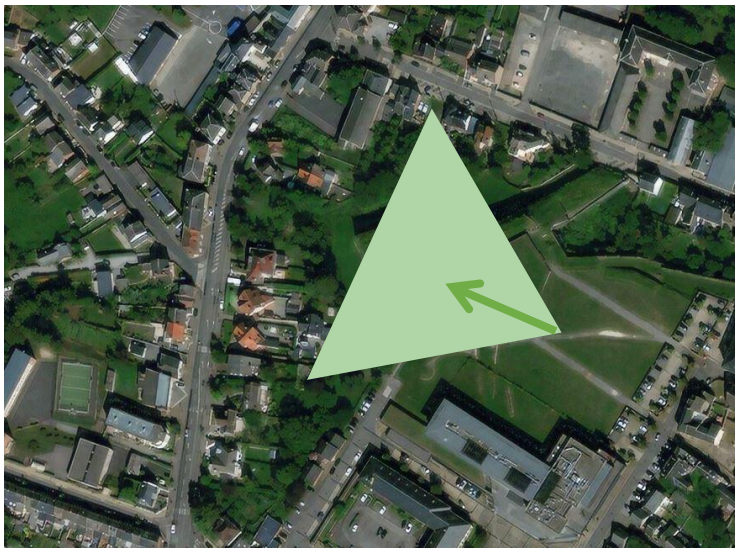

Source : Bing.com/maps

Commune : Avesnes-sur-Helpe

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Plateau Chemerault.....

Documents liés : .....

Description : Vue depuis le Plateau Chemerault

La vue à préserver : C'est depuis le Plateau Chemerault que l'on découvre cette vue sur les toits de la basse ville, l'ouest du territoire communal et même au-delà.

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers la ville basse et l'ouest du territoire communal Cette vue participe au maintien du contact visuel entre la ville haute et le territoire communal ainsi que la lisibilité de l'organisation territoriale. ....

Illustration de la vue :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

ASH-v-005

.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Avesnes-sur-Helpe

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Square Arthur Moulin.....

Documents liés : .....

Description : Vue sur les remparts

La vue à préserver : C'est depuis l'espace de promenade à proximité du square Arthur Moulin que l'on découvre cette vue sur les remparts.

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver l'ouverture visuelle vers les remparts par-delà les arbres et arbustes environnant. .....

Illustration de la vue :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

ASH-v-006

.....

Commune : Avesnes-sur-Helpe

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Square de la Madeleine.....

Documents liés : .....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Description : Vue sur les remparts de la sous-préfecture

La vue à préserver : C'est depuis le Square de la Madeleine que l'on découvre cette vue sur les arrières de la sous-préfecture et sur les remparts qui la jouxte.

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver l'ouverture visuelle vers les arrières de la sous-préfecture et sur les remparts, par-delà les arbres et le mur de briques. .....

Illustration de la vue :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

ASH-v-007

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Avesnes-sur-Helpe

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Champ de Mars.....

Documents liés : .....

Description : Vue sur les remparts et la collégiale depuis le champ de Mars

<u>La vue à préserver</u> : C'est depuis le champ de Mars que l'on découvre cette vue sur les remparts et la collégiale.

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver l'ouverture visuelle vers les remparts et la collégiale. .....

Illustration de la vue :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

ASH-v-008

.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Avesnes-sur-Helpe

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Parking de la Casemate .....

Documents liés : .....

Description : Vue sur les arrières des maisons de maître

<u>La vue à préserver</u> : C'est depuis le champ de Mars que l'on découvre cette vue sur les remparts et les arrières de jardin

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver l'ouverture visuelle vers les remparts et les arrières de jardin par-delà les murs de limite de propriété. .....

Illustration de la vue :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : BRX-o-001

Commune : Beaurieux

Désignation : Parc de château

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : B 207 ; B 462 ; B 463 ; B500 ; B 502..

Rue / lieu-dit : Voie Communale de la Place .....

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Le château et son parc arboré se trouve en cœur de village, à côté de l'église. Il est délimité au sud par un mur en brique longeant la rue du calvaire. Les arbres émergent. Ainsi, la présence du Parc se ressent en traversant le bourg. Au nord, sa limite correspond à la rue de Sivry, la clôture est ici envahie par la végétation.

Ce parc fait partie de l'inventaire des jardins remarquables réalisé par la Direction de l'Architecture et du Patrimoine du Ministère de la Culture à partir de 1989. .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Illustration

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☒ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☐ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☒ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : Inventaire des jardins remarquables réalisé par la Direction de l'Architecture et du Patrimoine du Ministère de la Culture.

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : BRX-o-002

Commune : Beaurieux

Désignation : Mare

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : .....

Rue / lieu-dit : Rue du Calvaire .....

Propriétaire : ☐Privé ☒Public

Description : Mare en bord de route .....

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Fiche générale de protection au titre du L151-23 sur les mares

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : BRL-o-001

Commune : Bérelles

Désignation : Mare

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : 70 ; 71 ; 73 ; 74 .....

Rue / lieu-dit : Ferme du Château .....

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Plan d'eau de la ferme du Château, se trouvant en contrebas de ces deux bâtiments....

Illustration

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☐ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : Fiche générale de protection au titre du L151-23 sur les mares

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : BRL-o-002 à BRL-o-007

Commune : Bérelles

Désignation : Etang

Localisation :

N° de voirie :.....

Section cadastrale .....

Rue / lieu-dit : Rue de Jeumont et rue de Cousolre.....

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : BRL-o-002 à BRL-o-005, ces étangs font partis d'un chapelet le long d'un cours d'eau, rue de Jeumont. BRL-o-006 se trouve dans un jardin privé. BRL-o-007 est le seul étang public, faisant parti d'un espace communal, accessible par plusieurs chemins.....
.....
.....
.....
.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☐ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : Fiche générale de protection au titre du L151-23 sur les étangs.

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : BEU-o-001

Commune : Beugnies

Désignation : Bosquet

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : A 54 .....

Rue / lieu-dit : Rue de la mairie / R D 80 .....

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Bosquet d'arbres de haut jet dans un jardin privé. .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Illustration

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☒ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : BEU-o-002

Commune : Beugnies

Désignation : Alignement d'arbre

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : B 655 ; 656 ; 658 ; 659.....

Rue / lieu-dit : Rue du Courtil.....

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Alignement de charmes têtards antérieur à la construction des pavillons individuels, participant au maintient du caractère rural de la rue. .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Illustration

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☒ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : BEU-o-003

Commune : Beugnies

Désignation : Alignement d'arbre

Localisation :

N° de voirie :.....

Section cadastrale : B 638 ; 452 ; 454 ; 98 ; 610.....

Rue / lieu-dit : Entre rue de l'église et rue des Charmilles

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Alignement d'arbres de haut jet en limite de propriété. .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Illustration

Localisation

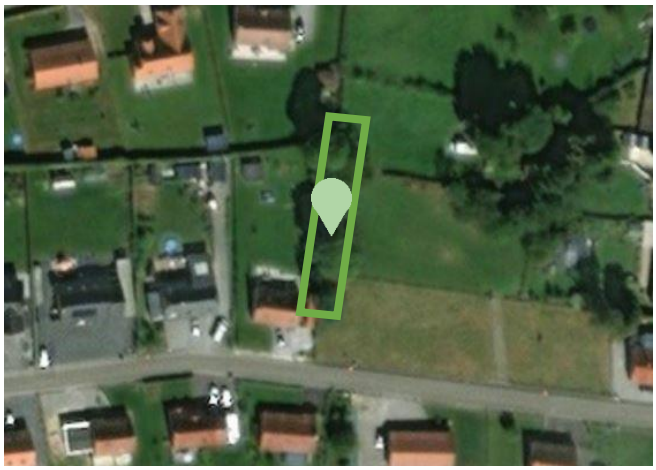

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☒ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : BEU-o-004

Commune : Beugnies

Désignation : Parc

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : B 242 ; 243 .....

Rue / lieu-dit : Route Nationale .....

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Parc de l'ancien musée du Verre, à cheval sur les communes de Beugnies et de Sars-Poteries. .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Illustration

Localisation

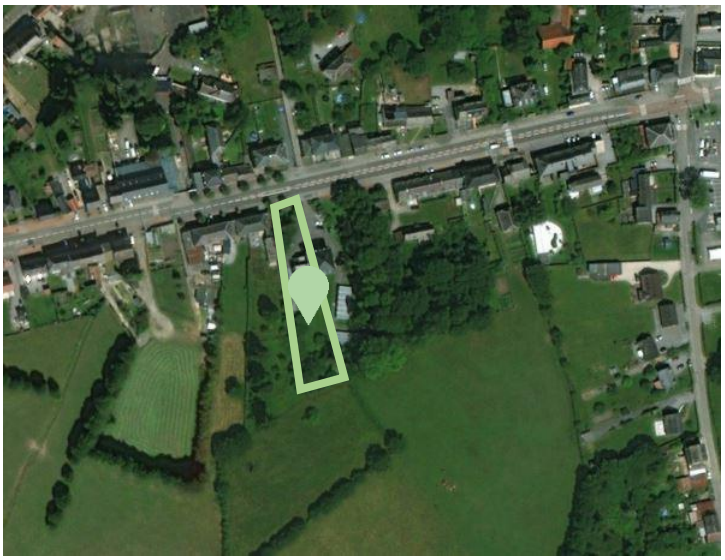

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☒ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☒ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : BSH-o-001 à BSH-o-008

Commune : Boulogne-sur-Helpe

Désignation : Mares

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : A 26 ; B 186 ; B 441 ; B 181 ; B 419 ; B91 ; B 52 ; B 438 ; B 448 .....

Rue / lieu-dit :

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : .....
.....
.....
.....

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : Fiche générale de protection au titre du L151-23 sur les mares.

Localisation

Source : Bing.com/maps

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : BSH-o-009

Commune : Boulogne-sur-Helpe

Désignation : Place et Ensemble d'arbres

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : .....

Rue / lieu-dit : Rue de l'église

Propriétaire : ☐Privé ☒Public

Description : Place surélevée enherbée plantée de tilleuls plantés en arc de cercle en face du parvis de l'église. .....
.....
.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Illustration

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : BSH-o-010

Commune : Boulogne-sur-Helpe

Désignation : Jardin

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : B 275 ; 276 ; 442 ; 443.....

Rue / lieu-dit : Route de Cartignies / Rue de la Mairie

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Maison de maître et son jardin visible depuis l'espace public derrière le mur d'enceinte (BSH 30) en brique avec le soubassement en pierre bleue. .....
.....
.....

Illustration

Localisation

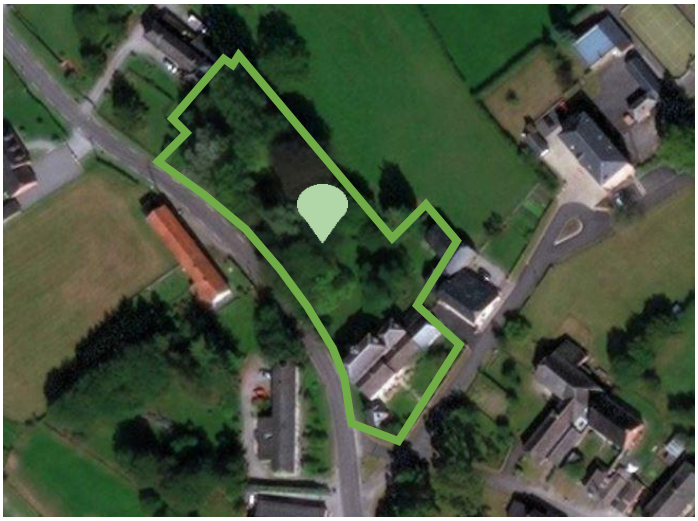

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : CAR-o-001

Commune : Cartignies

Désignation : Prairie

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale D 1323.....

Rue / lieu-dit : Rue Boury

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Prairie en cœur de village, entourée d'arrières de jardins. L'accès à cette prairie se trouve rue Boury. .....
.....
.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Illustration

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☐ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : CAR-o-002

Illustration

Commune : Cartignies

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : D 54.....

Rue / lieu-dit : Rue Boury

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Arbre têtard se trouvant dans une prairie.
.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☐ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : CAR-o-003

Illustration

Commune : Cartignies

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : D 54.....

Rue / lieu-dit : Rue Boury

Propriétaire : ☒Privé ☒Public

Description : Arbre têtard se trouvant dans une prairie.
.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : CAR-o-004

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Cartignies

Désignation : Mare

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : D 295.....

Rue / lieu-dit : Route de Boulogne

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Mare entourée d'arbustes se trouvant dans une prairie. .....
.....
.....
.....

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☐ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : Fiche générale de protection au titre du L151-23 sur les mares

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : CFA-o-001

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Clairfayts

Désignation : Bosquet

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : A 152 ; 153 ; 154
.....

Rue / lieu-dit : Rue d'Epinoy

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Le bosquet de la Vierge longe la rue d'Epinoy. Il est traversé par le Riamé.
.....
.....

Illustrations

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : CFA-o-002

Commune : Clairfayts

Désignation : Verger

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : A 488 b .....

Rue / lieu-dit : Rue Trieux de la Cour / Rue d'Orbaye

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Verger privé marquant fortement le paysage en entrée de commune. .....
.....

Localisation

Source : www.geoportail.gouv.fr

Illustration

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

CFA-v-001

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Clairfayts

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Rue d'Epinoy.....

Documents liés : .....

Description : Vue depuis la Chapelle

La vue à préserver : Depuis l'enceinte de la chapelle de l'Epinoy, la vue se dégage par-delà les habitations de la rue d'Epinoy vers le Nord, vers le nord du territoire communal.

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle depuis la chapelle vers le nord du territoire communal, préservant ainsi son caractère rural et bocager, tout en maintenant la profondeur de vue depuis ce point de repère historique. .....

Illustration de la vue :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

CFA-v-002

Localisation

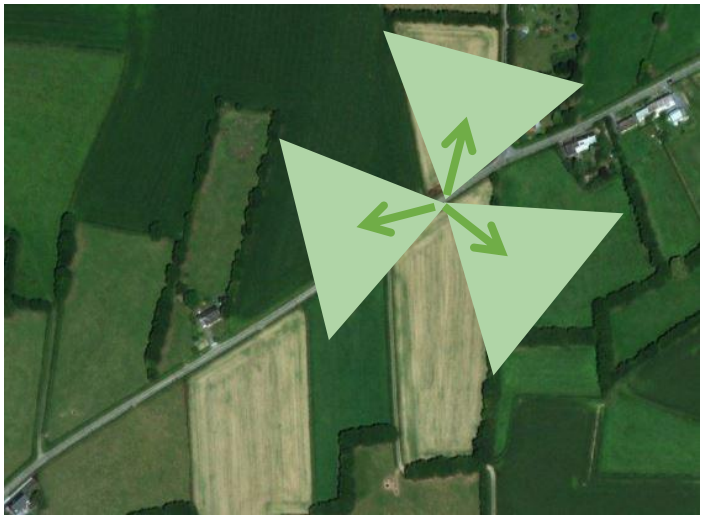

Source : Bing.com/maps

Commune : Clairfayts

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : D 104 (Rue du Cromboulie).....

Documents liés : .....

Description : Point de vue le plus haut du Solrézis

La vue à préserver : C'est en se dirigeant vers la Belgique sur la D 104 (Rue du Cromboulie) que l'on peut profiter de ce point de vue, connu comme étant « le plus haut du Solrézis ».

Argumentation : La protection de ces vues a pour ambition de conserver les perspectives visuelles depuis ce point haut sur le Solrézis, préservant le caractère rural de cette entrée sur le territoire communal ainsi que la lecture de l'organisation territoriale. .....

Illustration de la vue :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

CFA-v-003

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Clairfayts

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Rue d'Epinoy.....

Documents liés : .....

Description : Vue sur Solre-le-Château, le Riamé et le Bois de la Vierge

La vue à préserver : C'est en se promenant dans le parc de l'école, à proximité du terrain multisport que l'on découvre cette vue sur les terres agricoles environnantes, jusqu'au Riamé, dont la présence est marquée par le Bois de la Vierge. La vue porte même au-delà, jusqu'à Solre-le Château.

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers la campagne, le Riamé et le Bois de la Vierge. Cette vue participe au maintien du caractère rural du centre-bourg de Clairfayts.....

Illustration de la vue :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : DAM-o-001

Commune : Damousies

Désignation : Bois

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : A 47 .....

Rue / lieu-dit : Dessous du chemin de Maube.....

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Boisement de résineux.....
.....
.....
.....
.....

Illustration

Pas de Photo disponible

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

DAM-v-001

Commune : Damousies

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Le Vieux Moutier / Le Pave / Le Godin

Documents liés : .....

Localisation

Source : Géoportail

Description : Vue sur la vallée et covisibilité avec Obrechies.

La vue à préserver : La vue ici protégée est localisée le long de la D 27, entre Damousies et Ferrière-la-Petite, en regardant vers le fond de vallée. .....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers la Solre, et les covisibilités avec Obrechies, village se trouvant sur l'autre rive. .....

Illustration de la vue

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : DIMe-o-001

Commune : Dimechaux

Désignation : Jardin

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : U 618 ; U 925.....

Rue / lieu-dit : D155 / Rue Cloette .....

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Petit jardin public enherbé, délimité par de basses clôtures en béton peint en blanc côté rue, par une haie côté champs et par le ruisseau Saint-Maurice en fond de parcelle. Un grand tilleul y est planté. Un banc se trouve près du ruisseau.....
.....

Localisation

Source : Géoportail

Illustration

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☐ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☒ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : DIMe-o-002

Commune : Dimechaux

Désignation : Espace de respiration

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : .....

Rue / lieu-dit : Rue de la Place / Ruelle Blairon.....

Propriétaire : ☐Privé ☒Public

Description : Dans les tissus villageois lâches, en dehors des places principales regroupant les équipements, des lieux singuliers comme celui-ci, sont générés par une variation de l'implantation des édifices. Cette placette conserve des éléments qui forge l'identité du village : calvaire, kiosque… .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Illustration

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☐ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☒ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : DIMo-o-001

Commune : Dimont

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : WE 46 ; WE 47 .....

Rue / lieu-dit : Chemin d Avesnes.....

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Chêne isolé se trouvant dans une pâture constituant un point de repère en descendant la route d'Avesnes vers la Savate.....
.....
.....
.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Illustrations

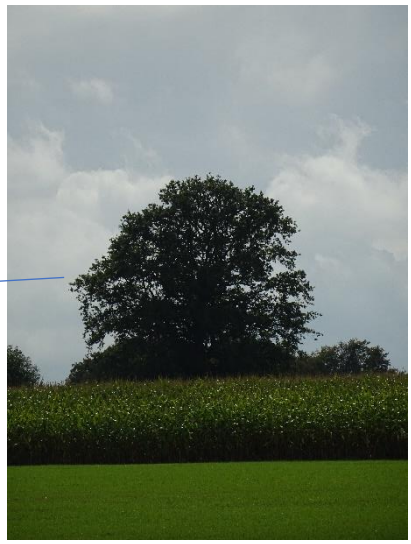

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☒ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : DIMo-o-002

Commune : Dimont

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : WE 47 ; WE 48 .....

Rue / lieu-dit : Chemin d Avesnes.....

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Chêne intégré dans une haie se trouvant en limite de pâture, constituant un point de repère en descendant la route d'Avesnes vers la Savate...
.....
.....
.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Illustrations

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☒ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : DIMo-o-003

Commune : Dimont

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : WE 41 .....

Rue / lieu-dit : Chemin d Avesnes .....

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Chêne intégré dans une haie se trouvant en limite de pâture .....
.....
.....
.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Illustration

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☒ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : DIMo-o-004

Commune : Dimont

Désignation : Arbres

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : WD 85.....

Rue / lieu-dit : Hameau d'Offies .....

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Deux arbres encadrant l'accès à la chapelle d'Offies .....
.....
.....
.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Illustration

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : DIMo-o-005

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Dimont

Désignation : Trieu

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : WD 78.....

Rue / lieu-dit : Hameau d'Offies .....

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Les Trieux sont l'un des derniers exemples de communs enherbés. Ici positionné de façon centrale au sein du hameau d'Offies, cette place témoigne de l'organisation initiale de certains villages de l'Avesnois. .....
.....

Illustration

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☒ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☐ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☒ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : DSH-o-001

Commune : Dompierre-sur-Helpe

Désignation : Verger

Localisation :

N° de voirie :

–Section cadastrale : B 569 ; B 580.....

Rue / lieu-dit : Rue des Ecoles

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Verger se trouvant de part et d'autre de la Rue des Ecoles. La commune souhaiterait en faire un verger éducatif.....
.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Illustrations

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☐ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☒ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : DSH-o-002

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Dompierre-sur-Helpe

Désignation : Talus

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : .....

Rue / lieu-dit : Rue d'en Haut / Route de Taisnières

Propriétaire : ☐Privé ☒Public

Description : Ce talus, de taille importante, permet la retenue des eaux pluviales et limite ainsi les risques d'érosion du sol par le ruissellement, ainsi que le risque d'inondation pour les constructions implantées dans ce secteur. .....

Illustration

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☐ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : DSH-o-003

Commune : Dompierre-sur-Helpe

Désignation : Mare

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : A 293 ; 294 .....

Rue / lieu-dit : Seugnies

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Mare se trouvant dans un boisement. ..
.....
.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☒ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : Fiche générale de protection au titre du L151-23 sur les mares.

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

DSH-v-001

Localisation

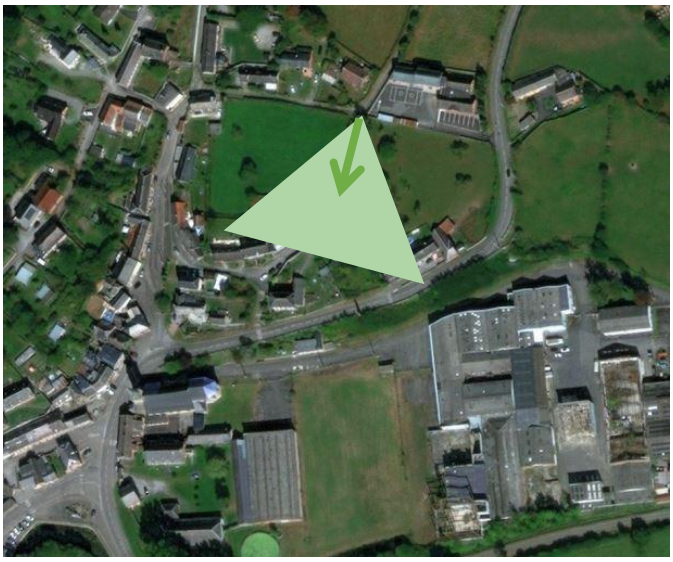

Source : Bing.com/maps

Commune : Dompierre-sur-Helpe

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Rue de l'ancienne Poste.....

Documents liés : .....

Description : Vue sur le clocher et le bas du village.

La vue à préserver : C'est en descendant la rue de l'Ancienne Poste en venant de la rue des Ecoles que la vue s'ouvre sur le clocher de l'église de Dompierre-sur-Helpe. Point de repère ancestrale de nos campagnes, il est important de mettre en valeur la verticalité et la présence ponctuelle de cet élément de patrimoine et de conserver cet effet de mise en scène. .....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers l'église, point de repère historique et sa mise en scène par l'espace ouvert de la pâture située au premier plan.....

Illustration de la vue :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : DOU-o-001

Commune : Dourlers

Désignation : Arbres

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : OA 37 .....

Rue / lieu-dit : Rue de la Chapelle Delcroix

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Ces deux hêtres marquent l'entrée du chemin piétonnier menant au Trieu Gaillon, aujourd'hui peu pratiqué. Pourtant, il mériterait de participer au renforcement des circulations douces. .....

Illustration

Source : PLU

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☐ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☒ De référence ☐ autre

Documents liés : PLU de la commune

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : DOU-o-002

Commune : Dourlers

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : OA 608 .....

Rue / lieu-dit : Ruelle Lion

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Frêne, dans une haie basse taillée le long de la ruelle Lion. Beau sujet par sa taille et son âge, cité comme exemple, mais il n'est pas solitaire dans le linéaire de la haie basse. La présence d'arbres rythme la haie.....

Illustration

Source : PLU

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☐ D'ensemble ☐ De rareté ☐ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☒ De référence ☐ autre

Documents liés : PLU de la commune

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : DOU-o-003

Commune : Dourlers

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : OA 295 .....

Rue / lieu-dit : Rue de la Coulinière

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description Saule têtard en arrière-plan du lavoir. Ce saule, emblématique de la végétation de bord d'eau, souligne « en surface » le lavoir en contre-bas qui n'est pas visible depuis la route.....

Illustration

Source : PLU

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☐ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☒ De référence ☐ autre

Documents liés : PLU de la commune

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : DOU-o-004

Illustration

Source : PLU

Commune : Dourlers

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : OA 620 .....

Rue / lieu-dit : Rue du Terniaux, au passage de la Tarsy

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description Ce saule anciennement têtard, emblématique de la végétation de bord d'eau, souligne le passage du ruisseau de la Tarsy dont la ripisylve n'est pas très affirmée. .....

Localisation

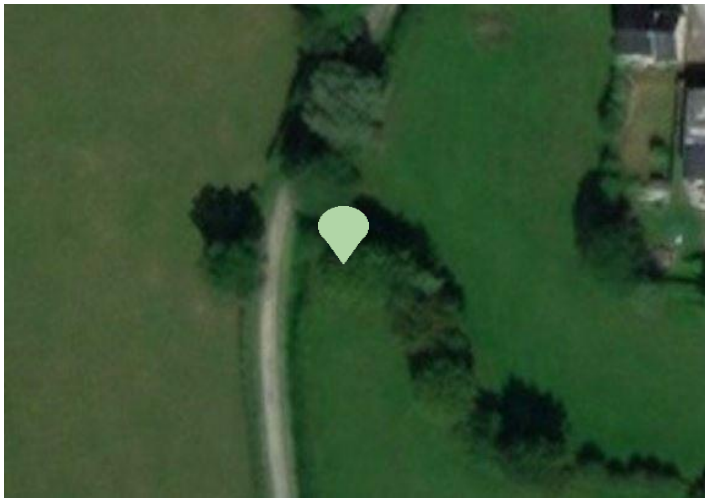

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☐ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☒ De référence ☐ autre

Documents liés : PLU de la commune

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : DOU-o-005

Illustration

Source : PLU

Commune : Dourlers

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : OA 21 .....

Rue / lieu-dit : à l'entrée du chemin rural n°1 dit des Luaces

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Ce chêne, au port remarquable car solitaire, est un point d'appel depuis la départementale vers l'étendue de la ceinture bocagère environnante du village. .....

Localisation

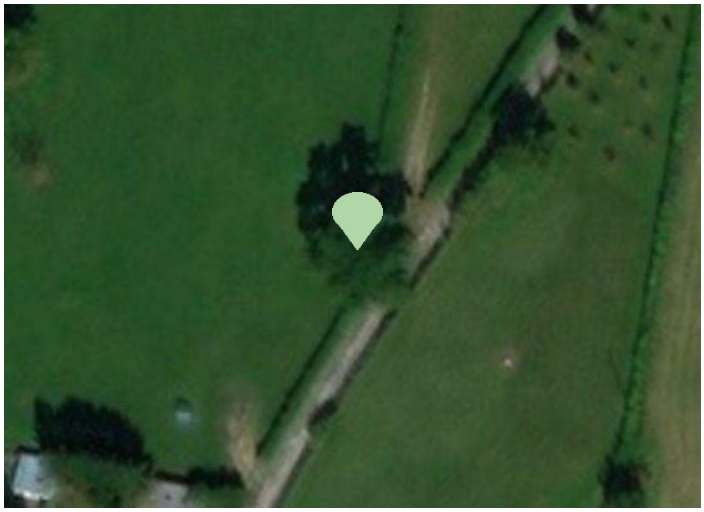

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☐ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☒ De référence ☐ autre

Documents liés : PLU de la commune

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : DOU-o-006

Illustration

Source : PLU

Commune : Dourlers

Désignation : Alignement d'arbre

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : ZC 43.....

Rue / lieu-dit : à l'entrée du chemin rural n°1 dit des Luaces

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Alignements de charmes têtards visibles depuis la RD 33. Ces charmes qui aujourd'hui s'élèvent, rappellent la présence antérieure du bocage, sur le plateau aujourd'hui cultivé. .....

Localisation

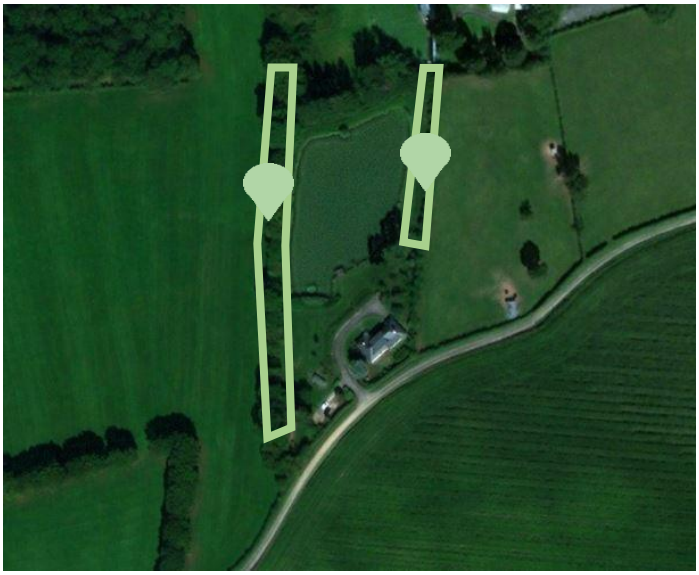

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☒ De mémoire ☐ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : PLU de la commune

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : DOU-o-007

Illustration

Source : PLU

Commune : Dourlers

Désignation : Alignement d'arbre

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : ZI 29

Rue / lieu-dit : RN 2

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Alignement de charmes têtards perpendiculaire à la Route Nationale qui rythme le linéaire de cette voie et annonce l'entrée dans le centre bourg. Cette haie est un élément caractéristique de la mémoire du bocage qui disparait peu à peu au profit des parcelles cultivées. Cette haie fait partie de l'identité de la commune. .....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☒ De mémoire ☐ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☒ De référence ☐ autre

Documents liés : PLU de la commune

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : DOU-o-008

Illustration

Source : PLU

Commune : Dourlers

Désignation : Alignement d'arbre

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : ZC 43.....

Rue / lieu-dit : Chemin rural n° 17 dit du chemin Douteux

Propriétaire : ☐Privé ☒Public

Description : Alignements de grands frênes bordant le chemin, dans la continuité des haies vives. Ces arbres rythment la promenade sur le chemin. Ce ne sont pas les mêmes essences que celles rencontrées à l'intérieur des pâtures... .....

Localisation

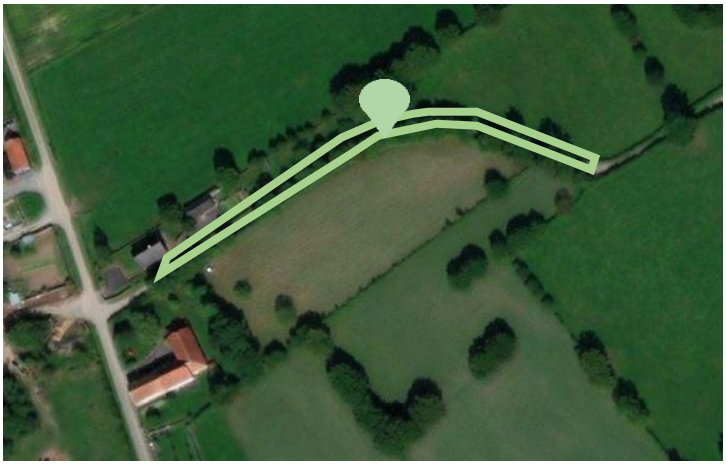

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☐ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : PLU de la commune

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : DOU-o-009

Illustration

Source : PLU

Commune : Dourlers

Désignation : Alignement d'arbre

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : OA 610 ; 612 .....

Rue / lieu-dit : Ruelle Lion

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : En talus, sont plantés deux grands frênes et des charmes têtards, marquant une limite de propriété. Cet alignement participe au maillage bocager patrimonial en le diversifiant (haie d'arbres plutôt que d'arbustes). Les charmes têtards semblent être régulièrement taillés.....

Localisation

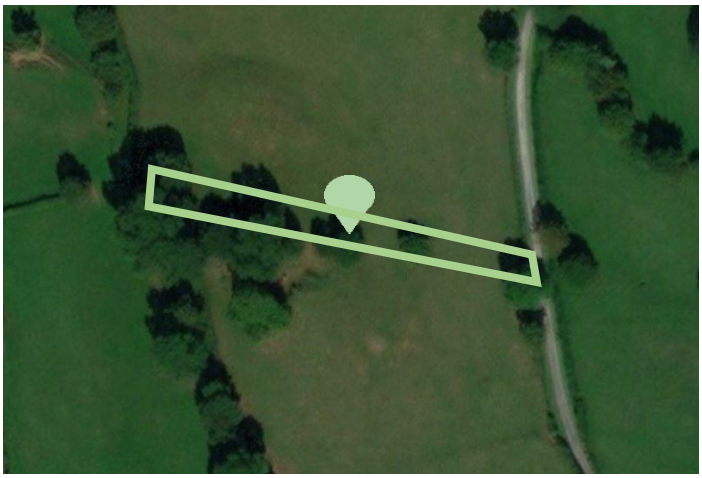

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☐ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : PLU de la commune

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : DOU-o-010

Illustration

Commune : Dourlers

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : .....

Rue / lieu-dit : Chemin du Monceau / Chemin d'Avesnes

Propriétaire : ☐Privé ☒Public

Description : Grand tilleul, seul rescapé d'un ensemble qui signalait et mettait en valeur un oratoire (DOU 7). Cet arbre marque l'emplacement de l'oratoire, mais aussi l'importance du croisement des voies et une direction lointaine (la voie communale n°304 allant en direction d'Avesnes-sur-Helpe). Aujourd'hui esseulé, la replantation de deux sujets témoigne de l'affection des habitants de la commune et de la volonté de renouveler le patrimoine arboré…….....

Localisation

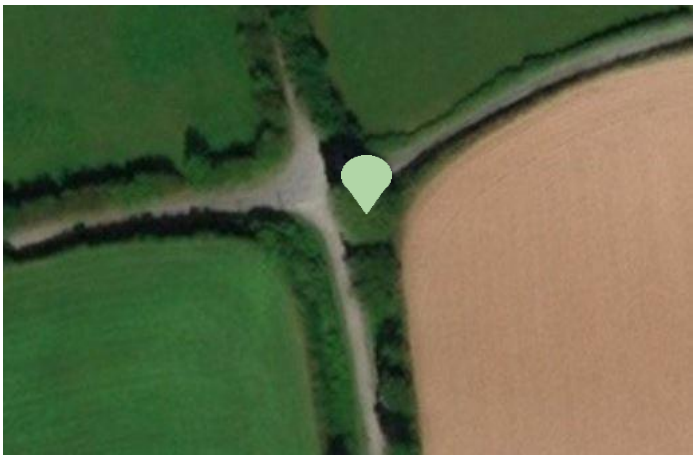

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☒ De mémoire ☐ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : PLU de la commune ; Inventaire des arbres remarquables du Parc naturel régional de l'Avesnois

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : DOU-o-011

Illustration

Source : PLU

Commune : Dourlers

Désignation : Alignement d'arbre

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : ZO 16 ; 17.....

Rue / lieu-dit : RN 2

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Alignement de charmes marquant l'entrée du village depuis la RN 2….....

Localisation

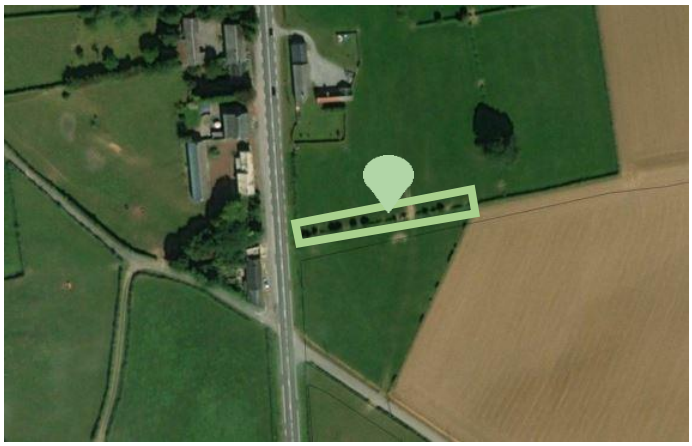

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : PLU de la commune

Code commune : DOU-o-012

Illustration

Source : PLU

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Dourlers

Désignation : Verger

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : A 1012 .....

Rue / lieu-dit : Rue de la Coulinière

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Ces arbres fruitiers évoquent un paysage relictuel de verger peu présent aujourd'hui sur le territoire communal. Ils sont à préserver dans le cadre de l'urbanisation future et en cas de disparition de l'un d'eux, il conviendra de le remplacer. .....

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☒ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☐ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : PLU de la commune

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : DOU-o-013

Illustration

Commune : Dourlers

Désignation : Verger

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : 35 .....

Rue / lieu-dit : Rue de la Coulinière

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Cet alignement de feuillus caractérise le passage vers le domaine et le château. La rue de la Coulinière, pourtant relativement étroite, profite de cet alignement privé et gagne de l'ampleur à cet endroit. .....

Localisation

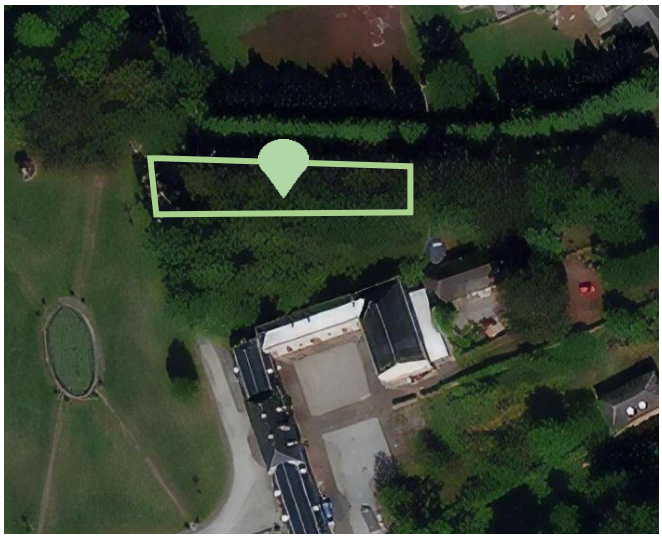

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : PLU de la commune

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : DOU-o-014

Commune : Dourlers

Désignation : Fossé ; Haie

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : .....

Rue / lieu-dit : Route d'Eclaibes

Propriétaire : ☐Privé ☒Public

Description : Le fossé et la haie vive accompagnent la voie à l'ouest. Le fossé profond en bas de la route, moins visible en haut, doublé d'une haie vive, participent au confortement de la voirie par rapport aux pâtures (espace ouvert). Il marque la transition d'un espace à l'autre. La récupération des eaux pluviales dans les fossés longeant les routes permet d'infiltrer une partie des eaux sur place..

Illustrations

Source : PLU

Localisation

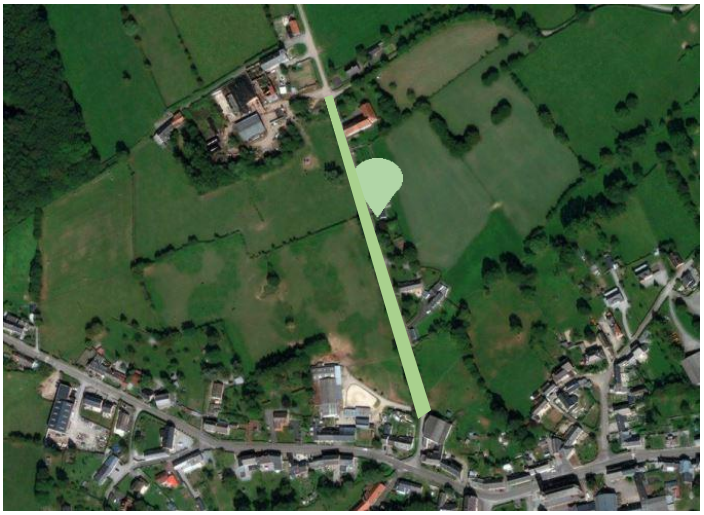

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☐ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : PLU de la commune

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : DOU-o-015

Illustration

Source : PLU

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Dourlers

Désignation : Fossé ; Haie

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : .....

Rue / lieu-dit : Route d'Eclaibes

Propriétaire : ☐Privé ☒Public

Description : Deux fossés enherbés et deux haies encadrent la Nationale 2. Ils s'interrompent au croisement avec la Départementale 33. Ces fossés soulignent l'hydrographie du territoire. Ils marquent l'entrée dans le bocage (tandis que les haies marquent la propriété). L'épaisseur créée par les fossés et les haies sera à préserver dans le cadre des aménagements futurs le long de la Nationale 2. La récupération des eaux pluviales dans les fossés longeant les routes permet d'infiltrer une partie des eaux sur place. .....

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☐ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : PLU de la commune

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :
DOU-o-016 ;
DOU-o-017 ;
DOU-o-018 ;

Commune : Dourlers

Désignation : Mare

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : 16 ; 852 ; 984.....

Rue / lieu-dit :

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description :.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☐ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : Fiche générale de protection au titre du L151-23 sur les mares

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

DOU-v-001

Localisation

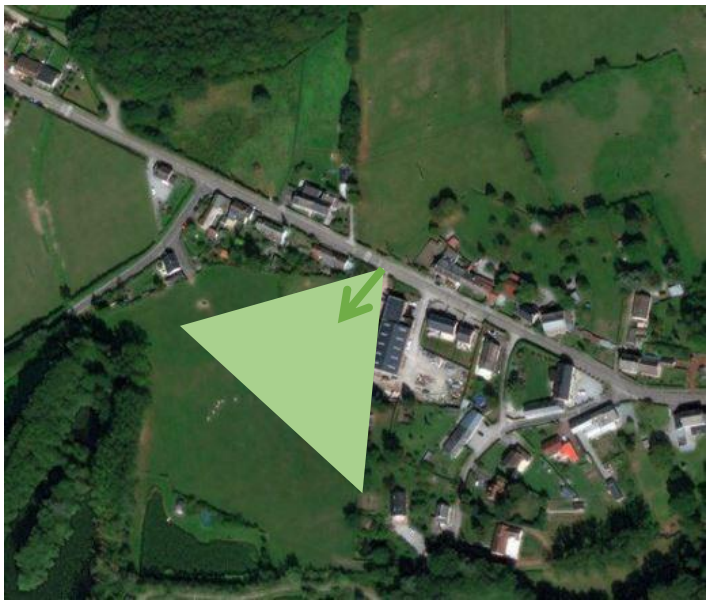

Source : Bing.com/maps

Commune : Dourlers

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Rue Là-haut .....

Documents liés : .....

Description : Vue sur les rives de la Tarsies

La vue à préserver : Vue sur les rives de la Tarsies par-delà un chantier de construction interrompu. .....

Argumentation : La Tarsies est peu visible en raison d'un chantier interrompu et d'une aire de stationnement. Une éventuelle reprise du chantier devra prendre en compte cette vue et essayer de la rétablir. Appartient à un ensemble de vues identifié sur le linéaire de la RD. .....

Illustration de la vue :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

DOU-v-002

Localisation

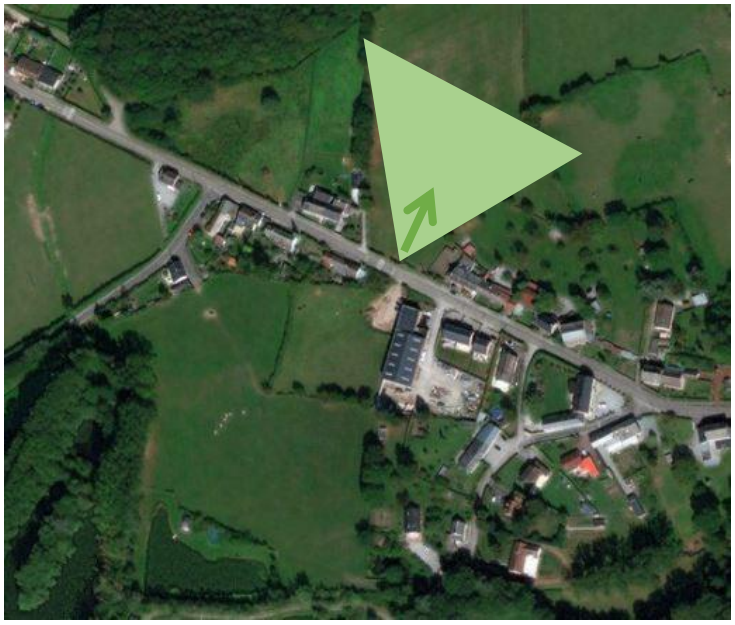

Source : Bing.com/maps

Commune : Dourlers

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Rue Là-haut .....

Documents liés : .....

Description : Ouverture sur les prairies et boisements

La vue à préserver : Vue lointaine sur la ceinture bocagère et les boisements du Trieu Gaillon. La vue préservée comprend la totalité de la largeur de la parcelle. .....

Argumentation : Cette respiration dans le linéaire bâti de la route Départementale 33 permet une vue dégagée vers le bocage. Elle rythme également la traversée du village. Appartient à un ensemble de vues identifié sur le linéaire de la RD. .....

Illustration de la vue :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

DOU-v-003

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Dourlers

Nature : Point de vue

<**Rue / lieu-dit :** Mont-Dourlers .....

Documents liés : PLU de la commune .....

Description : Vue lointaine sur la ceinture bocagère

La vue à préserver : Vue lointaine sur la ceinture bocagère au sud de la commune. La vue préservée comprend la totalité de la largeur de la parcelle. .....

Argumentation : Cette respiration dans le linéaire bâti de la route départementale 33 permet une vue dégagée vers le bocage. Elle rythme également la traversée du village. Appartient à un ensemble de vues identifié sur le linéaire de la RD. .....

Illustration de la vue :

Source : PLU

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

DOU-v-004

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Dourlers

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Rue d'Arouzies .....

Documents liés : PLU de la commune .....

Description : Vue lointaine sur la ceinture bocagère et le vallon de la Tarcy

La vue à préserver : Vue lointaine sur la ceinture bocagère et le vallon de la Tarcy. La vue préservée comprend la totalité de la largeur de la parcelle. .....

Argumentation : Cette respiration dans le linéaire bâti de la route départementale 33 permet une vue dégagée vers le bocage. Elle rythme également la traversée du village. Appartient à un ensemble de vues identifié sur le linéaire de la RD. .....

Illustration de la vue :

Source : PLU

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

DOU-v-005

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Dourlers

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Les Warennes .....

Documents liés : PLU de la commune .....

Description : Vue lointaine sur la ceinture bocagère et le vallon de la Tarcy

La vue à préserver : Vue lointaine sur la ceinture bocagère, permise par la taille de la haie en front-à-rue. La parcelle dégagée est une pâture attenante à une ferme. La vue préservée comprend la totalité de la largeur de la parcelle.

Argumentation : Cette respiration dans le linéaire bâti de la route départementale 33 permet une vue dégagée vers le bocage. Elle rythme également la traversée du village. Appartient à un ensemble de vues identifié sur le linéaire de la RD. .....

Illustration de la vue :

Source : PLU

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

DOU-v-006

Localisation

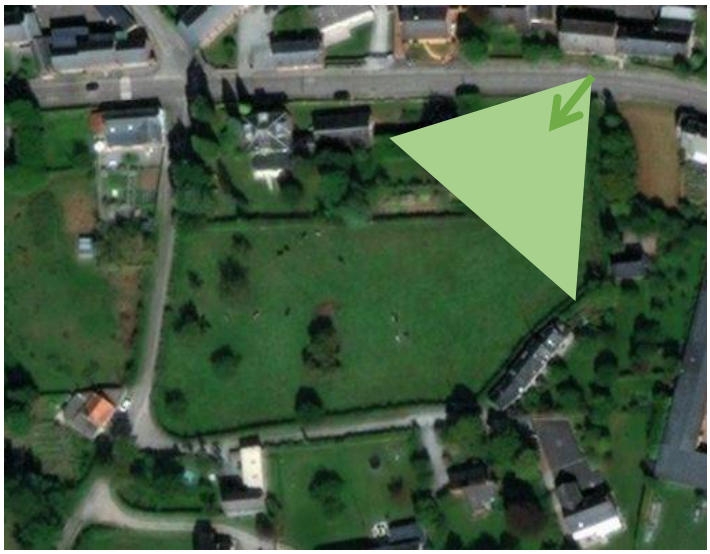

Source : Bing.com/maps

Commune : Dourlers

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Rue d'Arouzies .....

Documents liés : PLU de la commune .....

Description : Vue lointaine sur la ceinture bocagère associée à un cheminement piéton

La vue à préserver : Vue sur la ceinture bocagère associée à un cheminement piéton et en direction d'une parcelle destinée à accueillir un verger pédagogique. La vue préservée est de 7m comprenant le cheminement.....

Argumentation : Cette respiration dans le linéaire bâti de la route départementale 33 permet une vue vers la ceinture bocagère. Elle rythme également la traversée du village. Appartient à un ensemble de vues identifié sur le linéaire de la RD.....

Illustration de la vue :

Source : PLU

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

DOU-v-007

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Dourlers

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Rue d'Arouzies .....

Documents liés : PLU de la commune .....

Description : Vue lointaine sur la ceinture bocagère associée à un cheminement piéton

La vue à préserver : Vue lointaine sur la ceinture bocagère associée à un cheminement piéton. La vue préservée est de 7m comprenant le cheminement. .....

Argumentation : Cette respiration dans le linéaire bâti de la route départementale 33 permet une vue lointaine vers la ceinture bocagère. Elle rythme également la traversée du village. Appartient à un ensemble de vues identifié sur le linéaire de la RD. .....

Illustration de la vue :

Source : PLU

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

DOU-v-008

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Dourlers

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Rue du Trisson .....

Documents liés : PLU de la commune .....

Description : Vue sur le bocage en cheminant sur la rue de Trisson vers la rue de la chapelle Delcroix

La vue à préserver : Vue sur le bocage en chemninant sur la rue du Trisson vers la rue de la chapelle Delcroix. Cette vue est cadrée par les talus et les haies de part et d'autre de la voie. Cette vue est dimensionnée à 10m dans l'axe de la rue du Trisson. .....

Argumentation : Cette vue depuis la rue du Trisson rapproche le bocage du centre du village. Cette ouverture participe à la « limite verte » de la commune. .....

Illustration de la vue :

Source : PLU

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

DOU-v-009

Localisation

Commune : Dourlers

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Rue du Trisson .....

Documents liés : PLU de la commune .....

Source : Bing.com/maps

Description : Vue sur le bocage et sur le vallon du ruisseau de la Braquenière

La vue à préserver : Vue sur le bocage et sur le vallon du ruisseau de la Braquenière depuis la rue du Trisson. .....

Argumentation : Cette vue depuis la rue du Trisson rapproche le bocage du centre du village. Cette ouverture participe à la « limite verte » amorcée par le terrain de sports. .....

Illustration de la vue :

Source : PLU

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

DOU-v-010

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Dourlers

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Rue de la Coulinière .....

Documents liés : PLU de la commune .....

Description : Vue sur le clocher de l'église

La vue à préserver : Point de vue sur le clocher de l'église cadré par les pignons du petit garage rue de la Coulinière et le bâtiment gris qui donne sur la place du village.....

Argumentation : L'ouverture de cette pâture verger permet de percevoir ce point de repère constitué par le clocher de l'église. Ce point de vue est associé à un verger qui est également à préserver. .....

Illustration de la vue :

Source : PLU

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : ECC-o-001

Commune : Eccles

Désignation : Usoir

Localisation :

N° de voirie : 202 ; 204 .....

Section cadastrale : U 142 ; U 381.....

Rue / lieu-dit : Route de Jeumont.....

Propriétaire : ☒Privé ☒Public

Description : Les usoirs sont des espaces traditionnels entre la chaussée et le bâti, le plus souvent public mais libre d'usage privé (stockage de bois, paille, charrette...). Ils sont ouverts sur la voie. A ne pas clôturer. L'usoir, dans son sens strict, est un espace libre ménagé devant un alignement de bâtiments dans un village. Il est situé entre la chaussée et les façades et servait à entreposer le bois, le tas de fumier et divers outils à la ferme. Il constitue une sorte de cour ouverte pour les fermes devenues mitoyennes. Il convient de mettre en valeur ces linéaires en maintenant leur continuité : éviter les délimitations (clôtures, murets, mobilier), privilégier une végétation basse (espaces enherbés, essences locales), limiter l'imperméabilisation des sols, envisager des usages communs et/ou des appropriations à l'échelle de la rue.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Illustration

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☒ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☐ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : ECC-o-002

Commune : Eccles

Désignation : Usoir

Localisation :

N° de voirie : 10 ; 20 ; 60 .....

Section cadastrale : 131 ; 137 ; 369.....

Rue / lieu-dit : Rue Colette.....

Propriétaire : ☒Privé ☒Public

Description : Les usoirs sont des espaces traditionnels entre la chaussée et le bâti, le plus souvent public mais libre d'usage privé (stockage de bois, paille, charrette...). Ils sont ouverts sur la voie. A ne pas clôturer. L'usoir, dans son sens strict, est un espace libre ménagé devant un alignement de bâtiments dans un village. Il est situé entre la chaussée et les façades et servait à entreposer le bois, le tas de fumier et divers outils à la ferme. Il constitue une sorte de cour ouverte pour les fermes devenues mitoyennes. Il convient de mettre en valeur ces linéaires en maintenant leur continuité : éviter les délimitations (clôtures, murets, mobilier), privilégier une végétation basse (espaces enherbés, essences locales), limiter l'imperméabilisation des sols, envisager des usages communs et/ou des appropriations à l'échelle de la rue.....
.....
.....

Illustration

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☒ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☐ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : ECC-o-003

Commune : Eccles

Désignation : Usoir

Localisation :

N° de voirie : 184 ; 186 .....

Section cadastrale : 169 ; 170.....

Rue / lieu-dit : Route de Jeumont.....

Propriétaire : ☒Privé ☒Public

Description : Les usoirs sont des espaces traditionnels entre la chaussée et le bâti, le plus souvent public mais libre d'usage privé (stockage de bois, paille, charrette...). Ils sont ouverts sur la voie. A ne pas clôturer. L'usoir, dans son sens strict, est un espace libre ménagé devant un alignement de bâtiments dans un village. Il est situé entre la chaussée et les façades et servait à entreposer le bois, le tas de fumier et divers outils à la ferme. Il constitue une sorte de cour ouverte pour les fermes devenues mitoyennes. Il convient de mettre en valeur ces linéaires en maintenant leur continuité : éviter les délimitations (clôtures, murets, mobilier), privilégier une végétation basse (espaces enherbés, essences locales), limiter l'imperméabilisation des sols, envisager des usages communs et/ou des appropriations à l'échelle de la rue.....
.....
.....

Illustration

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☒ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☐ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : ECC-o-004

Commune : Eccles

Désignation : Usoir

Localisation :

N° de voirie : 176 .....

Section cadastrale : 174.....

Rue / lieu-dit : Route de Jeumont.....

Propriétaire : ☒Privé ☒Public

Description : Les usoirs sont des espaces traditionnels entre la chaussée et le bâti, le plus souvent public mais libre d'usage privé (stockage de bois, paille, charrette...). Ils sont ouverts sur la voie. A ne pas clôturer. L'usoir, dans son sens strict, est un espace libre ménagé devant un alignement de bâtiments dans un village. Il est situé entre la chaussée et les façades et servait à entreposer le bois, le tas de fumier et divers outils à la ferme. Il constitue une sorte de cour ouverte pour les fermes devenues mitoyennes. Il convient de mettre en valeur ces linéaires en maintenant leur continuité : éviter les délimitations (clôtures, murets, mobilier), privilégier une végétation basse (espaces enherbés, essences locales), limiter l'imperméabilisation des sols, envisager des usages communs et/ou des appropriations à l'échelle de la rue.....
.....
.....
.....

Illustration

Localisation

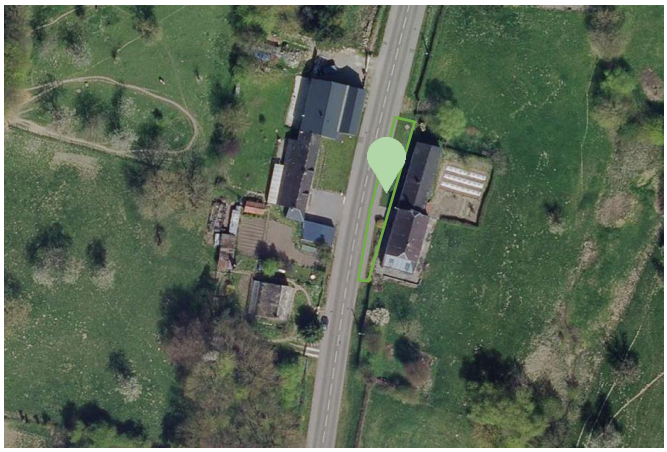

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☒ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☐ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : ECC-o-005

Commune : Eccles

Désignation : Usoir

Localisation :

N° de voirie : 177 ; 179 .....

Section cadastrale : 431 ; 432.....

Rue / lieu-dit : Route de Jeumont.....

Propriétaire : ☒Privé ☒Public

Description : Les usoirs sont des espaces traditionnels entre la chaussée et le bâti, le plus souvent public mais libre d'usage privé (stockage de bois, paille, charrette...). Ils sont ouverts sur la voie. A ne pas clôturer. L'usoir, dans son sens strict, est un espace libre ménagé devant un alignement de bâtiments dans un village. Il est situé entre la chaussée et les façades et servait à entreposer le bois, le tas de fumier et divers outils à la ferme. Il constitue une sorte de cour ouverte pour les fermes devenues mitoyennes. Il convient de mettre en valeur ces linéaires en maintenant leur continuité : éviter les délimitations (clôtures, murets, mobilier), privilégier une végétation basse (espaces enherbés, essences locales), limiter l'imperméabilisation des sols, envisager des usages communs et/ou des appropriations à l'échelle de la rue.....
.....
.....
.....

Illustration

Localisation

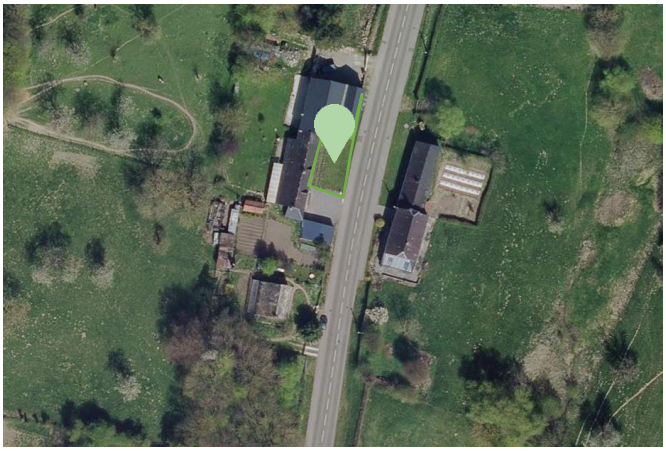

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☒ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☐ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : ECC-o-006

Commune : Eccles

Désignation : Usoir

Localisation :

N° de voirie : 165 .....

Section cadastrale : 365.....

Rue / lieu-dit : Route de Jeumont.....

Propriétaire : ☒Privé ☒Public

Description : Les usoirs sont des espaces traditionnels entre la chaussée et le bâti, le plus souvent public mais libre d'usage privé (stockage de bois, paille, charrette...). Ils sont ouverts sur la voie. A ne pas clôturer. L'usoir, dans son sens strict, est un espace libre ménagé devant un alignement de bâtiments dans un village. Il est situé entre la chaussée et les façades et servait à entreposer le bois, le tas de fumier et divers outils à la ferme. Il constitue une sorte de cour ouverte pour les fermes devenues mitoyennes. Il convient de mettre en valeur ces linéaires en maintenant leur continuité : éviter les délimitations (clôtures, murets, mobilier), privilégier une végétation basse (espaces enherbés, essences locales), limiter l'imperméabilisation des sols, envisager des usages communs et/ou des appropriations à l'échelle de la rue.....
.....
.....

Illustration

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☒ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☐ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : ECC-o-007

Commune : Eccles

Désignation : Usoir

Localisation :

N° de voirie : 154 .....

Section cadastrale : 178.....

Rue / lieu-dit : Route de Jeumont.....

Propriétaire : ☒Privé ☒Public

Description : Les usoirs sont des espaces traditionnels entre la chaussée et le bâti, le plus souvent public mais libre d'usage privé (stockage de bois, paille, charrette...). Ils sont ouverts sur la voie. A ne pas clôturer. L'usoir, dans son sens strict, est un espace libre ménagé devant un alignement de bâtiments dans un village. Il est situé entre la chaussée et les façades et servait à entreposer le bois, le tas de fumier et divers outils à la ferme. Il constitue une sorte de cour ouverte pour les fermes devenues mitoyennes. Il convient de mettre en valeur ces linéaires en maintenant leur continuité : éviter les délimitations (clôtures, murets, mobilier), privilégier une végétation basse (espaces enherbés, essences locales), limiter l'imperméabilisation des sols, envisager des usages communs et/ou des appropriations à l'échelle de la rue.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Illustration

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☒ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☐ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : ECC-o-008

Commune : Eccles

Désignation : Usoir

Localisation :

N° de voirie : 145.....

Section cadastrale : 397.....

Rue / lieu-dit : Route de Jeumont.....

Propriétaire : ☒Privé ☒Public

Description : Les usoirs sont des espaces traditionnels entre la chaussée et le bâti, le plus souvent public mais libre d'usage privé (stockage de bois, paille, charrette...). Ils sont ouverts sur la voie. A ne pas clôturer. L'usoir, dans son sens strict, est un espace libre ménagé devant un alignement de bâtiments dans un village. Il est situé entre la chaussée et les façades et servait à entreposer le bois, le tas de fumier et divers outils à la ferme. Il constitue une sorte de cour ouverte pour les fermes devenues mitoyennes. Il convient de mettre en valeur ces linéaires en maintenant leur continuité : éviter les délimitations (clôtures, murets, mobilier), privilégier une végétation basse (espaces enherbés, essences locales), limiter l'imperméabilisation des sols, envisager des usages communs et/ou des appropriations à l'échelle de la rue.....
.....
.....
.....
.....

Illustration

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☒ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☐ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

ECC-v-001

Commune : Eccles

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Route de Jeumont .....

Documents liés : .....

Localisation

Source : Géoportail

Description : Vue vers l'église.

La vue à préserver : C'est en venant de Bérelles par la route de Jeumont, 150 m après avoir traversé le ruisseau de Hayette que la vue s'ouvre sur le clocher de l'église de Eccles par-delà une prairie. Point de repère ancestrale de nos campagnes, il est important de mettre en valeur la verticalité et la présence ponctuelle de cet élément de patrimoine et de conserver cet effet de mise en scène. .....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers l'église, point de repère historique et sa mise en scène par l'espace ouvert de la pâture située au premier plan.....

Illustration de la vue

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : ETR-o-001

Illustration

Commune : Etrœungt

Désignation : Bosquet

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale D191 ; 192.....

Rue / lieu-dit : Rue Boury

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Bosquet de Tatimont se trouvant à proximité de l'Helpe Mineure. .....
.....
.....
.....

Localisation

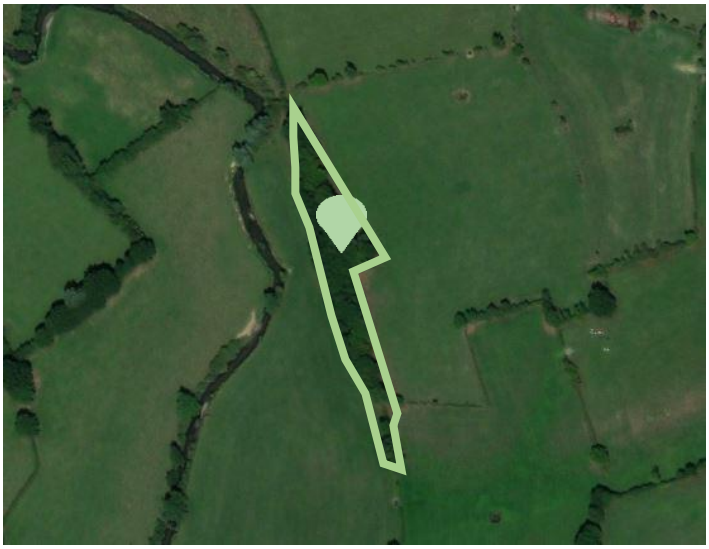

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : ETR-o-002

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Etrœungt

Désignation : Bois

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : C 402.....

Rue / lieu-dit : Ferme d'Ayette

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Le Bois des Hayettes se trouve à la limite est du territoire communal. Il est un élément marquant de l'entrée de commune en venant de Rainsars ou Féron.....

Illustrations

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : ETR-o-003

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Etrœungt

Désignation : Jardin public

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : E 399 ; 400 ; 401 .....

Rue / lieu-dit : Rue des Orfèvres

Propriétaire : ☐Privé ☒Public

Description : Petit jardin public se trouvant en centre-bourg. Il est délimité par des haies, est planté d'arbres et arbustes isolés et plusieurs jeux pour enfants y sont installés. Il permet la traversée du centre-bourg pour les piétons.

Illustration

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☐ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

ETR-v-001

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Etrœungt

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Rue Paul Delplanche.....

Documents liés : .....

Description : Ouverture paysagère sur la vallée de l'Helpe Mineure

La vue à préserver : C'est en empruntant la rue Paul Delplanche et en portant le regard vers le sud-ouest que l'on découvre cette vue sur le bocage et la vallée de l'Helpe Mineure. .....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers le territoire bocager communal et la vallée de l'Helpe Mineure, et ainsi les préserver.....

Illustration de la vue :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : FEL-o-001

Illustration

Commune : Felleries

Désignation : Jardin

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : D 17 ; 18 ; 19 ; 20 ; 21 .....

Rue / lieu-dit : Le Moulin du Bois

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : « Les jardins de la Belleuse » est un jardin ouvert au public. La Belleuse coule au fond du jardin. Présentation du site *Tourisme en Avesnois* :

« Partez à la découverte de ce jardin de poésie où chaque espace vous réserve des surprises. Dans les sous-bois, au bord d'un étang, et au gré des installations réalisées par les propriétaires et des saisons, le jardin évolue et vous invite à la rêverie. Ici une fenêtre donnant sur la colline, là un nid douillet pour écouter la rivière…

Les installations vous feront redécouvrir les paysages de l'Avesnois ! Un cheminement vous permettra de ne pas vous perdre entre les différents jardins, et un espace de pique-nique (couvert) est à votre disposition. Plusieurs fois par an des animations sont organisées : soirées contes, visites guidées… Il est également possible d'accueillir des groupes. Le jardin ouvre ses portes de juin à septembre. »

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☐ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☒ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-19

Code commune : FEL-o-002 ; FEL-o-003

Commune : Felleries

Désignation : Etang

Nom de l'édifice : Sans dénomination

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : B 338 .....

Rue / lieu-dit : Rayt .....

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Etangs se trouvant sur le territoire de la commune.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : Fiche générale de protection au titre du L151-23 sur les étangs.

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

FEL-v-001

Localisation

Commune : Felleries

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Route de Solre-le-Château.....

Documents liés : .....

Source : Géoportail

Description : Vue sur l'étang

La vue à préserver : C'est en entrant sur le territoire de Felleries en venant de Solre-le-Château que l'on découvre sur la droite l'étang, entre la Belleuse et la route. Cet espace de loisirs propose une ouverture paysagère sur cette pièce d'eau et sur les arbres plantés sur son pourtour. .....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver l'ouverture paysagère en entrée de commune, les installations et aménagements ne doivent pas nuire aux qualités rurales, paysagères et environnementales du site. .....

Illustration de la vue

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

FEL-v-002

Localisation

Source : Géoportail

Commune : Felleries

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Rue du Monument.....

Documents liés : .....

Description : ouverture paysagère sur le fond de vallée

La vue à préserver : Ce point de vue se découvre en arrivant de Beugnies par la rue du Monument (D 80). La topographie permet de découvrir peu à peu la vallée ainsi que le centre bourg de Felleries par-delà les abords bocagers.....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers le centre-bourg ainsi que le versant opposée de la vallée de la Belleuse. La logique d'implantation du village resterait ainsi compréhensible d'un coup d'œil.....

Illustration de la vue

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

FEL-v-003

Localisation

Source : Géoportail

Commune : Felleries

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : RD 80.....

Documents liés : .....

Description : Sortie de Felleries, vue vers Ramousies

La vue à préserver : En sortant de Felleries par la route départementale 80 vers le sud, à la sortie du bois de la Garde de Belleux, la vue se dégage sur le bocage de Ramousies .....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers Ramousies et le fond de la vallée de l'Helpe Majeure, préservant le caractère rural et bocager de l'entrée de commune de Ramousies.....

Illustration de la vue

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

FEL-v-004

Localisation

Source : Géoportail

Commune : Felleries

Nature : Entrée de village

Rue / lieu-dit : RD 104.....

Documents liés : .....

Description : Entrée de la commune et vue sur le centre bourg de Felleries

La vue à préserver : Cette entrée de commune est visible en arrivant depuis Sémeries par la route départementale 104. Entre deux vallonnements boisés et bocagers, le centre-bourg et le clocher de l'église sont visibles dans l'axe de la route.....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers le centre-bourg de Felleries et le clocher de l'église et préserver l'aspect rural de cette entrée.

Illustration de la vue

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

FLO-v-001

Localisation

Commune : Floursies

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Rue du Moulin .....

Documents liés : .....

Source : Bing.com/maps

Description : Ouverture visuelle vers les pâtures

La vue à préserver : C'est en quittant le centre-bourg de Floursies vers le sud par la rue du Moulin que l'on découvre sur la gauche cette vue sur le bocage se trouvant au sud du territoire communal. Cette ouverture paysagère est rendue possible grâce à l'élargissement de l'accotement enherbé et la position de surplomb de la route par rapport aux parcelles adjacentes .....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver l'ouverture paysagère au sein de cette coupure urbaine. Les éventuels aménagements ne doivent pas nuire aux qualités rurales, paysagères et environnementales du site. .....

Illustration de la vue

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

FLO-v-002

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Floursies

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Rue du Moulin / Rue du Rivage.....

Documents liés : .....

Description : Vue sur le bocage depuis la rue du Moulin

La vue à préserver : C'est en se dirigeant vers le centre-bourg de Floursies par la rue du Moulin, au niveau du carrefour avec la rue du Rivage que l'on découvre sur la droite cette vue sur des prairies et des haies se trouvant au sud du territoire communal.....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver l'ouverture paysagère au sein de cette coupure urbaine. Les éventuels aménagements ne doivent pas nuire aux qualités rurales, paysagères et environnementales du site. .....

Illustration de la vue

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

FLO-v-003

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Floursies

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Chemin rural dit de la Justice .....

Documents liés : .....

Description : Ouverture visuelle de part et d'autre du chemin

La vue à préserver : En empruntant le chemin rural dit de la Justice, on peut découvrir, de part et d'autre du chemin, deux facettes différentes du paysage communal. A l'ouest, le regard se porte sur le bocage se trouvant au sud du territoire communal et à l'est sur le plateau agricole et au-delà, la haie d'Avesnes. .....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver les ouvertures visuelles et paysagères de part et d'autre de ce chemin, afin de conserver la lisibilité du paysage communal et de sa situation territoriale .....

Illustrations de la vue

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

FLO-v-004

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Floursies

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Voie communale dite de Wattignies à Dourlers.....

Documents liés : .....

Description : Vue sur le village en contrebas depuis l'accès d'une pâture

La vue à préserver : C'est en portant le regard vers le sud est depuis le carrefour où se trouve l'oratoire Saint-Antoine que l'on découvre cette vue grâce à l'accès d'une pâture.....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers le centre-bourg de Floursies. .....

Illustration de la vue

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : FLY-o-001

Commune : Floyon

Désignation : Prairie

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale D 1323.....

Rue / lieu-dit : Rue Boury

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : 2 grands saules en limite de propriété. Leur taille et leur situation en font des éléments repérables dans le paysage de la commune. Il convient donc de les préserver, de les mettre en valeur et même anticiper leur remplacement a plus long terme. .....
.....

Illustration

Source : PLU

Localisation

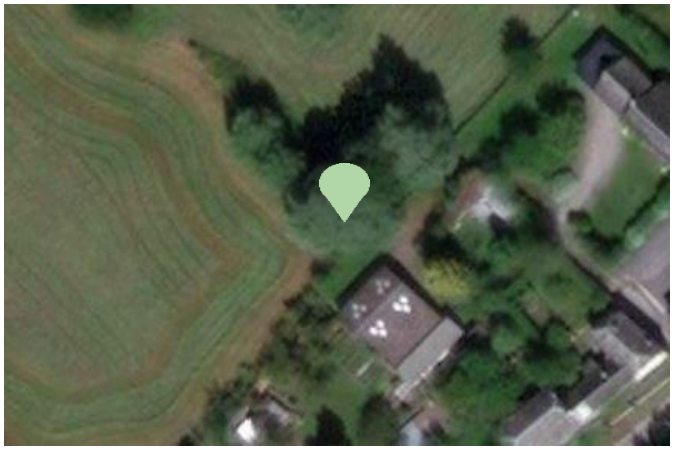

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☐ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : PLU de la commune

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : FLY-o-002

Illustration

Source : PLU

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Floyon

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : B 466 ; B 636.....

Rue / lieu-dit : Centre-bourg

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Beau sujet d'érable dans un linéaire de haie composé de végétaux de plus petite taille séparant le terrain.....
.....
.....

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☐ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : PLU de la commune

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : FLY-o-003

Illustration

Source : PLU

Commune : Floyon

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : B 466 .....

Rue / lieu-dit : Centre-bourg

Propriétaire : ☒Privé ☒Public

Description : Deux bouleaux de grande taille en milieu de parcelle. Leur taille et situation en font des éléments repérables dans le paysage de la commune. Il convient donc de les préserver, de les mettre en valeur et même anticiper leur remplacement a plus long terme. .....
.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☐ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : PLU de la commune

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : FLY-o-004

Commune : Floyon

Désignation : Alignement d'arbre

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : B 379 ; 467 ; 468 ; 636 ; 651 ; 653

Rue / lieu-dit : Centre-bourg

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Alignement de charmes en limites parcellaires, patrimoine végétal exceptionnel. Une attention particulière doit être portée à son entretien et sa préservation. La percée de certain linéaire doit être justifiée. .....
.....

Illustration

Source : PLU

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☐ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : PLU de la commune

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : FLY-o-005

Commune : Floyon

Désignation : Prairie

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : 725 .....

Rue / lieu-dit : Centre-bourg

Propriétaire : ☐Privé ☒Public

Description : Un frêne et un érable en limite de parcelle. Ce sont deux sujets isolés de belle taille et bien développés. Les accès à la parcelle doivent être distants d'au moins 5 à 8 m des troncs des arbres pour ne pas perturber le système racinaire des arbres. Ces arbres sont à protéger lors de travaux de construction. .....
.....
.....
.....

Illustration

Source : PLU

Localisation

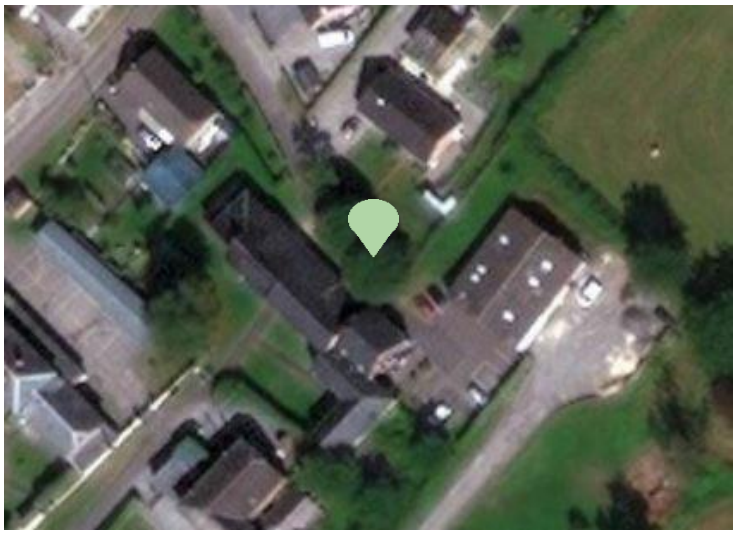

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☐ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : PLU de la commune

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : FLY-o-006

Illustration

Source : PLU

Commune : Floyon

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : B 466 .....

Rue / lieu-dit : Centre-bourg

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Deux pommiers au sud de la parcelle. Dans le cas de la disparition éventuelle de l'un d'entre eux, il conviendra d'effectuer un remplacement de celui-ci par un arbre fruitier similaire. Leur remplacement peut être anticiper. Ils constituent un ensemble et un micro paysage identitaires et précieux, au contact du village.....
.....
.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☒ De mémoire ☐ D'ensemble ☐ De rareté ☐ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☒ De référence ☐ autre

Documents liés : PLU de la commune

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : FLY-o-007

Illustration

Source : PLU

Commune : Floyon

Désignation : Fossé

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : D 54.....

Rue / lieu-dit : Route de Boulogne

Propriétaire : ☒Privé ☒Public

Description : Fossé en limite de voie, à l'entrée du centre-bourg. Il recueille les eaux pluviales de la voie et celles ruisselant depuis la parcelle voisine. Ce fossé est un élément structurant du paysage et concrétise une limite. Il doit être préservé (non busé) et son entretien doit être assuré.....
.....
.....
.....

Localisation

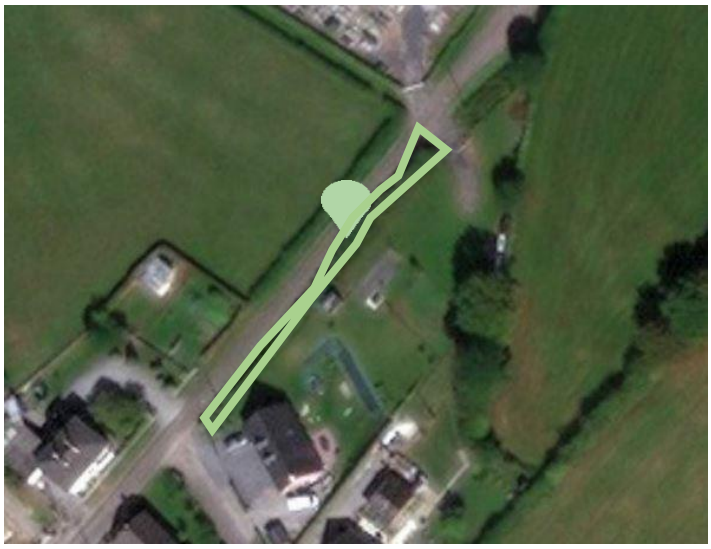

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☐ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☒ De référence ☐ autre

Documents liés : PLU de la commune

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : FLY-o-008

Commune : Floyon

Désignation : Fossé

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : 721 .....

Rue / lieu-dit : Route de Fontenelle

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Fossé longeant la parcelle et doublé d'une haie. Il recueille les eaux pluviales de la voie et celles ruisselant depuis la parcelle voisine. Ce fossé est un élément structurant du paysage et concrétise une limite. Il doit être préservé (non busé) et son entretien doit être assuré.....
.....
.....
.....

Illustration

Source : PLU

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☐ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☒ De référence ☐ autre

Documents liés : PLU de la commune

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune: FLY-o-009; FLY-o-010; FLY-o-011; FLY-o-012

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Floyon

Désignation : Mares

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale .....

Rue / lieu-dit :

Propriétaire : ☒Privé ☒Public

Description : Ensemble de mares sur le territoire communal. .....
.....

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☐ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : Fiche générale de protection au titre du L151-23 sur les mares

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : FLY-o-0013

Illustration

Commune : Floyon

Désignation : Arbres

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : .....

Rue / lieu-dit : Place de la Mairie

Propriétaire : ☒Privé ☒Public

Description : Deux tilleuls plantés de part et d'autre du monument aux morts, le signalant et le mettant en valeur. .....
.....
.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : FLY-o-014

Illustration

Commune : Floyon

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : C 167.....

Rue / lieu-dit : Route de Floyon

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Arbre têtard se trouvant dans une haie, en limite de parcelle. Il est le seul sujet développé dans cet alignement.
.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : FLY-o-015

Commune : Floyon

Désignation : Verger

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : 688 .....

Rue / lieu-dit : Le Trichon

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Verger et mare implantés à l'arrière d'une exploitation. .....
.....
.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Illustration

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☒ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☐ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☒ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

FLY-v-001

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Floyon

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Rue Grand Chemin.....

Documents liés : .....

Description : Vue sur le bocage

La vue à préserver : En entrant sur le territoire de Floyon en venant de Boulogne-sur-Helpe, la vue se dégage sur le bocage de Floyon et le ruisseau de Chevireuil.....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers Chevireuil et le ruisseau du même nom, préservant le caractère rural et bocager de l'entrée de commune de Floyon. .....

Illustration de la vue

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

FLY-v-002

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Floyon

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Route du Plouy.....

Documents liés : .....

Description : Ouverture sur le Bocage

La vue à préserver : En portant le regard vers le sud à la sortie du hameau de Plouy, la vue s'ouvre sur le bocage. .....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers le bocage et au-delà, les vallées du ruisseau du Bois de la Houssoye et du ruisseau du Housquin, préservant ainsi le caractère rural et bocager de cette sortie de hameau.....

Illustration de la vue

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

FLY-v-003

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Floyon

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Place de l'église .....

Documents liés : PLU de la commune. .....

Description : Vue sur l'église

La vue à préserver : Vue depuis la parcelle urbanisable derrière l'église. .....

Argumentation : Vue depuis la parcelle, en hauteur, sur le clocher de l'église et sur le paysage lointain. Dans l'urbanisation future, prévoir des percées visuelles qui permettront cette perception, voire sa mise en valeur. .....

Illustration de la vue

Source : PLU

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

FLY-v-004

Localisation

Commune : Floyon

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Route de Fontenelle .....

Documents liés : .....

Source : Bing.com/maps

Description : Vue sur les prairies bocagères et les haies arbustives.

La vue à préserver : Cette vue sur les prairies bocagères et les haies arbustives se découvre en remontant la route de Fontenelle, à la limite du territoire communal. .....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers le territoire bocager communal et ainsi le préserver. .....

Illustration de la vue

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : GFA-o-001

Illustration

Commune : Grand-Fayt

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : A 972 .....

Rue / lieu-dit : Pas de Laliau / Route de Taisnières

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Arbre se trouvant à proximité d'un hangar agricole, planté en limite de propriété. .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : GFA-o-002

Illustration

Commune : Grand-Fayt

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : A 1010 .....

Rue / lieu-dit : Pas de Laliau / Route de Taisnières

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Chêne ancien ayant une envergure impressionnante et une forte présence. .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : GFA-o-003

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Grand-Fayt

Désignation : Verger

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : A 1203
.....

Rue / lieu-dit : Le Rond Chene

Propriétaire : ☒Privé ☒Public

Description : Verger se trouvant en entrée de commune en venant de Taisnières-en-Thiérache. Un petit moulin à vent a été construit dans ce verger. Un arbre le signale.....
.....

Illustration

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : GFA-o-004

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Grand-Fayt

Désignation : Verger

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : A 192 .....

Rue / lieu-dit : Pas de Laliau

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Verger se trouvant au carrefour entre la route de Taisnières, la rue du Moulin et la rue de Marbaix. Les différences de niveaux entre la route et ce verger ainsi que les quelques interruptions dans la haie périphérique créent des jeux de profondeur de vues. Cet élément est un atout paysager situé en entrée de commune. .....
.....

Illustration

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : GFA-o-005

Illustration

Commune : Grand-Fayt

Désignation : Bosquet

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : B 472 ; B 473 ; B 474 ; B 475.....

Rue / lieu-dit : Chemin de Poncet et de Batour

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Bosquet d'arbres se trouvant en entrée de commune.....
.....
.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : GFA-o-006

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Grand-Fayt

Désignation : Verger

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : B 391 .....

Rue / lieu-dit : La Chapellette

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Verger se trouvant en entrée de commune lorsqu'on vient de Prisches. Il jouxte le verger GFA-o-007. Une mare se trouve dans ce verger, en bord de route. .....

Illustration

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : GFA-o-007

Commune : Grand-Fayt

Désignation : Verger

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : B 402 .....

Rue / lieu-dit : La Chapelette

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Verger se trouvant en entrée de commune lorsqu'on vient de Prisches. Il jouxte le verger GFA-o-006, qui le rend difficilement visible depuis la route.
.....
.....

Illustration

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté
☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

GFA-v-001

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Grand-Fayt

Nature : Entrée de village

Rue / lieu-dit : Route de Taisnières

Documents liés :

Description : Vue sur la valle de l'Helpe et l'entrée du village

La vue à préserver : En entrant sur le territoire de Grand-Fayt en venant de Maroilles, la vue se dégage sur l'Helpe mineure, le bocage de Grand-Fayt et les abords du centre-bourg.....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers Grand-Fayt et le fond de la vallée de l'Helpe mineure, préservant le caractère rural et bocager de l'entrée de commune de Grand-Fayt.....

Illustration de la vue

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : HLI-o-001

Commune : Haut-Lieu

Désignation : Bois

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : B 552 .....

Rue / lieu-dit : Route d'Avesnes

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Bois se trouvant à l'arrière des habitations de la route d'Avesnes. .....
.....

Illustration

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

HLI-v-001

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Haut-Lieu

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Chemin de Warpont.....

Documents liés : .....

Description : Vue sur le bocage et le centre-bourg.

La vue à préserver : C'est en descendant le chemin de Warpont en venant d'Avesnes-sur-Helpe que l'on découvre cette vue sur le bocage et le centre-bourg, par-delà le ruisseau de la Cressonnière. .....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers l'église et le centre-bourg au-delà des parcelles bocagères, afin de maintenir la lisibilité de l'organisation territoriale. .....

Illustration de la vue :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : HES-o-001

Commune : Hestrud

Désignation : Verger

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : U 199 ; U 983 .....

Rue / lieu-dit : Rue Heureuse.....

Propriétaire : ☐Privé ☒Public

Description : Verger implanté dans un jardin privé témoignant des activités et traditions. .....
.....
.....
.....
.....

Localisation

Source : Géoportail

Illustration

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☐ De repère ☒ D'usage ☒ De Savoir-faire

☒ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

HES-v-001

Localisation

Source : Géoportail

Commune : Hestrud

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Rue de Beaumont .....

Documents liés : .....

Description : Vue sur l'espace public en fond de vallée de la Thure.

La vue à préserver : C'est en traversant le centre-bourg par sa voie principale (D 962) que l'on découvre cette vue sur le fond de vallée. Cet espace, central dans le village, présente des intérêts sur les plans écologique (zone humide, ripisylve, cours d'eau), patrimoniaux (perspective sur une maison de maître, variétés des formes du bâti ancien) et sociaux (espace disponible pour un rassemblement, lieu de rencontre et de promenade, proximité de la salle des fêtes) en plus de son intérêt paysager .....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers le fond de vallée de la Thure, espace autour duquel la commune s'est organisée et qui participe grandement au maintien de son caractère rural. .....

Illustration de la vue

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

HES-v-002

Localisation

Source : Géoportail

Commune : Hestrud

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Rue de Cousolre .....

Documents liés : .....

Description : Vue sur l'église depuis le fond de vallée

La vue à préserver : L'église d'Hestrud est implantée en surplomb du fond de la vallée de la Thure. Point de repère ancestral de nos campagnes, il est important de mettre en valeur la verticalité et la présence ponctuelle de cet élément de patrimoine et de conserver cet effet de mise en scène.....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers l'église, point de repère historique et sa mise en scène par l'espace ouvert du fond de vallée située au premier plan. .....

Illustration de la vue

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : LAR-o-001

Illustration

Commune : Larouillies

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : U 108 ; U 109.....

Rue / lieu-dit : Chemin des Beutiers

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Chêne remarquable planté en pleine pâture. .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☒ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : LAR-o-002

Commune : Larouillies

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : U 64.....

Rue / lieu-dit : Chemin des Beutiers

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Chêne remarquable planté en bord de route.
.....
.....
.....
.....

Illustration

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☒ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : LAR-o-003

Illustration

Commune : Larouillies

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : U 64.....

Rue / lieu-dit : Chemin des Beutiers

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Chêne remarquable planté en bord de route. .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☒ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : LAR-o-004 à LAR-o-008

Commune : Larouillies

Désignation : Mares

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : U 638 ; U 770 ; U 253 ; U 15 ; U 863

Rue / lieu-dit :

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Ensemble de mares protégées réparties sur le territoire communal.
.....
.....

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☒ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : Fiche générale de protection au titre du L151-23 sur les mares.

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : LFO-o-001

Commune : Lez Fontaine

Désignation : Place

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : A 278 .....

Rue / lieu-dit : Place publique .....

Propriétaire : ☐Privé ☒Public

Description : Théâtre de verdure aménagé en 2008 où l'on perçoit encore les traces de l'ancienne activité de carrière de pierres bleues notamment utilisées pour la construction des maisons du village. Cet espace public enherbé, central dans cette partie du village, est complété d'un côté par un espace enherbé où s'installe un kiosque à l'est et à l'ouest se trouve la chapelle. Ces deux édifices sont protégés au titre du L 151-19 du code de l'urbanisme. Auparavant, cet espace était un trieu, lieu de rassemblement des troupeaux pour le pâturage. Il a ainsi conservé au fil des siècles son caractère ouvert et a retrouvé son rôle de lieu de rencontre dans la vie collective.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Illustration

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☒ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☒ D'usage ☒ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☒ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : LIE-o-001

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Liessies

Désignation : Parc

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : 569 à 590 ; 592 à 596 ; 600 ; 602 à 606 ; 625 ;1245 ; 1247 ; 1248 ; 1364 ; 1395 ; 1396 ; 1397 ; 1398 ; 1519.....

Rue / lieu-dit : Rue de l'Abbaye

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Parc départemental de l'abbaye de Liessies. Description du site *tourisme-avesnois.com* : « Le Parc départemental occupe sur 48 ha le site de l'ancienne abbaye de Liessies, qui avait été fondée en 764. Créé à partir de la fin du XVIIe siècle sous l'abbatial de Laurent Bouillon, le Parc de l'abbaye était un lieu de détente et de méditation. Il reste aujourd'hui un lieu de promenade très agréable. ».

Illustration

Sélection pour sa valeur :

☒ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☐ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☒ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : Inventaire des arbres remarquables du Parc naturel régional de l'Avesnois

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : LIE-o-002

Localisation

Commune : Liessies

Désignation : Parc

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : 78 à 94 ; 96 à 103 ; 440 ; 586 .....

Rue / lieu-dit : Allée de la Cabuterie

Propriétaire : ☐Privé ☒Public

Description : Parc du château de la Motte ; Oppidium
.....
.....
.....

Illustrations

Sélection pour sa valeur :

☒ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☐ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☒ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : LIE-o-003

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Liessies

Désignation : Labyrinthe

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : A 164 ; 176 .....

Rue / lieu-dit : Bois de Beausart

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Champs utilisés pour l'activité « labyrinthe aventure », un labyrinthe géant réalisé tous les ans dans les cultures de maïs. .....

Illustration

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☐ D'ensemble ☐ De rareté ☐ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

LIE-v-001

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Liessies

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Chemin du Calvaire.....

Documents liés : .....

Description : Vue sur la vallée de l'Helpe Majeure et le Parc départemental de l'Abbaye de Liessies.

La vue à préserver : C'est en empruntant le chemin du Calvaire et en portant le regard vers le nord-est que l'on découvre cette vue sur la vallée de l'Helpe Majeure et le Parc départemental de l'Abbaye de Liessies. La topographie ainsi que l'absence de construction permettent cette profondeur visuelle. .....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers la vallée de l'Helpe Majeure et le Parc départemental de l'Abbaye de Liessies. .....

Illustration de la vue :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

LIE-v-002

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Liessies

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Rue des Beaux Monts .....

Documents liés : .....

Description : Ouverture sur la vallée de l'Helpe Majeure depuis le hameau des Beaux Monts

La vue à préserver : C'est en prenant de la hauteur via la rue des Beaux Monts que l'on découvre cette vue vers la vallée de l'Helpe Majeure. La vue porte par-delà le village de Willies, que l'on voit peu en raison de sa position encaissée.....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers le bocage présent sur les deux rives de l'Helpe.

Illustration de la vue :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

LIE-v-003

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Liessies

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Rue des Beaux Sarts.....

Documents liés : .....

Description : Ouverture sur la vallée de l'Helpe Majeure depuis le Beau Sart

La vue à préserver : C'est en prenant de la hauteur via la rue des Beaux Sarts que l'on découvre cette vue vers la vallée de l'Helpe Majeure ainsi que le centre-bourg de Liessies. .....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers le bocage présent sur les deux rives de l'Helpe ainsi que vers le centre-bourg.

Illustration de la vue :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

LIE-v-004

Localisation

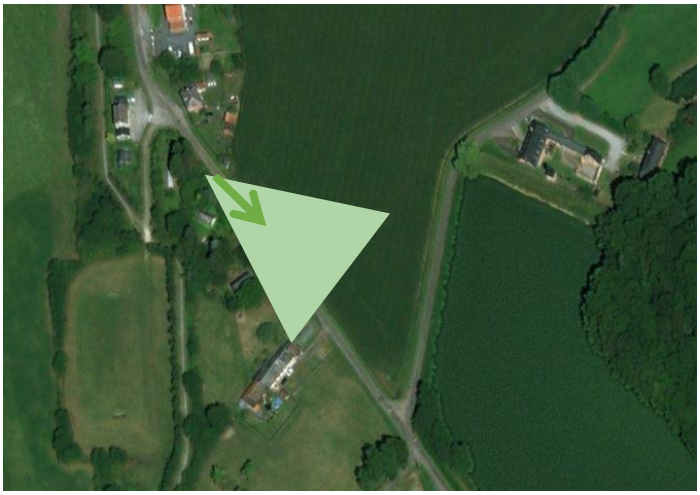

Source : Bing.com/maps

Commune : Liessies

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Rue de la Motte .....

Documents liés :

Description : Vue sur le château de la Motte et l'étang

La vue à préserver : C'est en descendant la rue de la Motte que l'on découvre cette vue vers le château de la Motte et l'étang. .....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers le château de la Motte et l'étang.

Illustration de la vue :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : MRB-o-001

Commune : Marbaix

Désignation : Alignement d'arbre

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : .....

Rue / lieu-dit : Grand Rue

Propriétaire : ☐Privé ☒Public

Description : Double alignement de Tilleuls dans la rue principale de la commune, qui embellit la traversée de commune. .....
.....
.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Illustrations

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☒ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : MRB-o-002

Commune : Marbaix

Désignation : Prairie

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : A 377 .....

Rue / lieu-dit : Entre la Grand Rue et la Rue Cavée

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Prairie où la présence du *Triffolium medium* est confirmé. Les parcelles à côté sont concernées par une zone de projet. Leur aménagement ne doit pas nuire à l'équilibre écologique de cette prairie. .....

Localisation

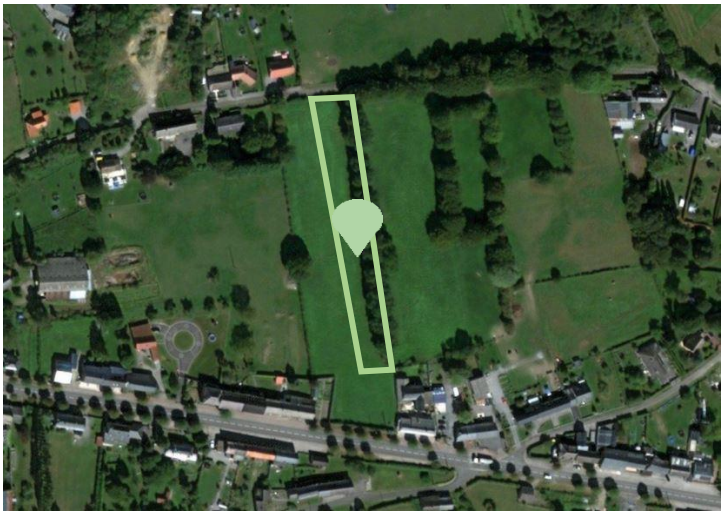

Illustration

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☐ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☒ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : MRB-o-003

Illustration

Commune : Marbaix

Désignation : Arbres

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : .....

Rue / lieu-dit : Rue des Gouffres

Propriétaire : ☐Privé ☒Public

Description : Deux imposants marronniers (Aesculus hippocastanum) encadrant un oratoire de pierre bleue érigé en 1731 à la mémoire de Jacques Meurant (MRB 8).
.....

Localisation

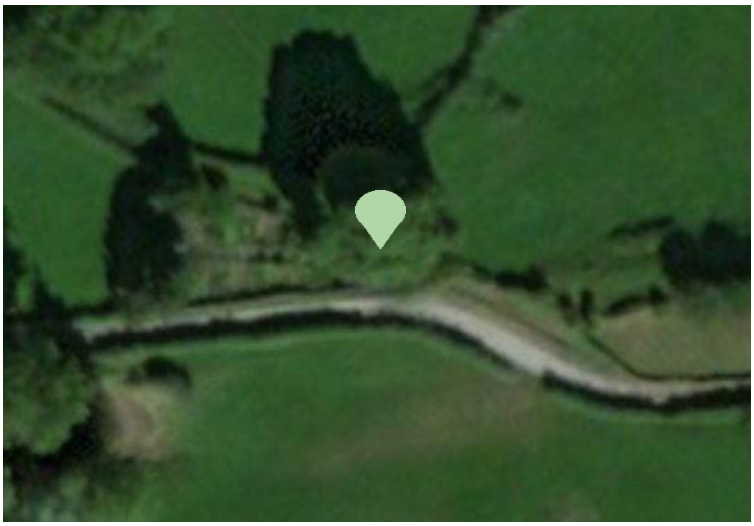

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☒ De référence ☐ autre

Documents liés : Inventaire des arbres remarquables du Parc naturel régional de l'Avesnois

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : MRB-o-004

Illustration

Commune : Marbaix

Désignation : Alignement d'arbre

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : .....

Rue / lieu-dit : Rue de Taisnières / VC n107 dite du Marais

Propriétaire : ☐Privé ☒Public

Description : Alignement de Tilleuls taillés en rideau se trouvant sur le côté de l'église. .....
.....
.....
.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☒ De référence ☐ autre

Documents liés : Inventaire des arbres remarquables du Parc naturel régional de l'Avesnois

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : PFA-o-001

Commune : Petit-Fayt

Désignation : Bois

Localisation :

N° de voirie :.....

Section cadastrale : A 307 ; 309 ; 310 ; 311 ; 312 ; 313 ; 314 .....

Rue / lieu-dit : Hurette.....

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Boisement se trouvant entre le Rieu d'Air et le chemin de l'Hurette, au sud du territoire communal. Il se trouve au nord du boisement PFA-o-002....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Illustration

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : PFA-o-002

Localisation

Source : Géoportail

Commune : Petit-Fayt

Désignation : Bois

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : 323 ; 330 ; 331 ; 333 ; 334 ; 335 ; 336

Rue / lieu-dit : Hurette.....

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Boisement se trouvant entre le Rieu d'Air et la rue de l'Hurette, au sud du territoire communal. Il se trouve au sud du boisement PFA-o-001.....
.....
.....

Illustration

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : PFA-o-003

Illustration

Commune : Petit-Fayt

Désignation : Bois

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : B 115 .....

Rue / lieu-dit : Rieux à Groise .....

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Boisement se trouvant au bord du chemin Herbu. Il abrite un petit ruisseau se jetant dans l'Helpe mineure.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : PFA-o-004

Localisation

Source : Géoportail

Commune : Petit-Fayt

Désignation : Bois

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : .....

Rue / lieu-dit : .....

Propriétaire : ☐Privé ☐Public

Description : Boisement se trouvant au bout du chemin Balour.....
.....
.....
.....
.....

Illustration

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : PRI-o-001

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Prisches

Désignation : Place verte

Localisation :

N° de voirie : 815

Section cadastrale : B 674 .....

Rue / lieu-dit : Rue de la Mairie / la Place

Propriétaire : ☐Privé ☒Public

Description : Pourtour de l'église enherbé planté de beaux sujets de différentes essences .....
.....
.....
.....

Illustration

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : PRI-o-002

Illustration

Commune : Prisches

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie : 815

Section cadastrale : B 408 .....

Rue / lieu-dit : Rue d'Avesnes

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Araucaria (Araucaria araucana) remarquable, créant une curiosité paysagère dans la rue d'Avesnes.
.....
.....
.....
.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☒ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : Inventaire des arbres remarquables du Parc naturel régional de l'Avesnois

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : PRI-o-003 et PRI-o-004

Illustration

Commune : Prisches

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : B 495 .....

Rue / lieu-dit : Chemin de la Touilly / Chemin du Coursier Martin

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Deux Marronniers participant à la mise en scène d'un oratoire et signalant sa présence .....
.....
.....
.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☒ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : PRI-o-005

Illustration

Commune : Prisches

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie : 815

Section cadastrale : B 408 .....

Rue / lieu-dit : Rue d'Avesnes

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Marronnier participant à la mise en scène d'un oratoire (PRI 1), signalant sa présence et marquant la limite communale. .....
.....
.....
.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☒ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : RAI-o-001

RAI-o-002

Commune : Rainsars

Désignation : Mares

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : U 473 ; 476 ; 495 .....

Rue / lieu-dit : .....

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Ensemble de mares présent sur le territoire communale. .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☒ Anecdotique ☐ De référence ☒ autre

Documents liés : Fiche générale de protection au titre du L151-23 sur les mares.

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : RAI-o-003

Commune : Rainsars

Désignation : Etang

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale 373 ; 374 .....

Rue / lieu-dit : Fâche du près Waudrus.....

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Etang se trouvant au bord de la route de Féron. .....
.....
.....
.....
.....

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☐ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☒ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : Fiche générale de protection au titre du L151-23 sur les étangs.

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

RAM-v-001

Localisation

Commune : Ramousies

Nature : Entrée de village

Rue / lieu-dit : Route de Felleries .....

Documents liés : .....

Source : Bing.com/maps

Description : Vue sur le bocage en arrivant de Felleries

La vue à préserver : En entrant sur le territoire de Ramousies en venant de Felleries, la vue se dégage sur le bocage de Ramousies. .....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers Ramousies et le fond de la vallée de l'Helpe Majeure, préservant le caractère rural et bocager de l'entrée de commune de Ramousies.....

Illustration de la vue

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

RAM-v-002

Localisation

Commune : Ramousies

Nature : Entrée de village

Rue / lieu-dit : D 80 .....

Documents liés : .....

Source : Bing.com/maps

Description : Vue sur la vallée de l'Helpe Majeure et le village depuis la D 80 sur un point haut

La vue à préserver : Moins de 500 m après avoir découvert la vue RAM-v-001, en poursuivant la route vers le centre-bourg, la vue s'ouvre à nouveau sur la vallée de l'Helpe. .....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers Ramousies et le fond de la vallée de l'Helpe Majeure, préservant le caractère rural et bocager de l'entrée de commune de Ramousies.....

Illustration de la vue

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

RAM-v-003

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Ramousies

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : RD 80.....

Documents liés : .....

Description : Vue sur le nord du territoire communal depuis la RD 80 sur un point haut

La vue à préserver : Cette vue se trouve entre les deux premières. Elle est orientée cette fois-ci vers le Nord. .....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers le territoire bocager communal et les horizons boisés caractéristiques des Fagnes et ainsi les préserver. .....

Illustration de la vue

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

RAM-v-004

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Ramousies

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Chemin Bosquet.....

Documents liés : .....

Description : Ouverture paysagère et vue sur le centre bourg

La vue à préserver : Cette vue dégagée sur la campagne de Ramousies se découvre en descendant le Chemin Bosquet. .....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers le territoire bocager communal et ainsi le préserver.....

Illustration de la vue

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

RAM-v-005

Localisation

Commune : Ramousies

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : rue de l'église .....

Documents liés : .....

Source : Bing.com/maps

Description : Ouverture paysagère

La vue à préserver : Cette vue dégagée sur la campagne de Ramousies et la vallée de l'Helpe depuis le Sud du village se découvre en regardant vers le Nord depuis la rue de l'église. .....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers Ramousies et le fond de la vallée de l'Helpe Majeure, préservant le caractère rural et bocager de Ramousies.....

Illustration de la vue

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

RAM-v-006

Localisation

Commune : Ramousies

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Route de Liessies.....

Documents liés : .....

Source : Bing.com/maps

Description : Ouverture paysagère sur la vallée de l'Helpe Majeure

La vue à préserver : Cette vue dégagée sur la campagne de Ramousies et la vallée de l'Helpe depuis le Sud du village se découvre en regardant vers le Nord depuis la route de Liessies. .....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers Ramousies et le fond de la vallée de l'Helpe Majeure, préservant le caractère rural et bocager de Ramousies.....

Illustration de la vue

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : SDN-o-001

Commune : Sains-du-Nord

Désignation : Parc

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : C 139 ; 140 ; 520 ; 521 ; 446.....

Rue / lieu-dit : Rieux Wiart ; rue Sadi Carnot

Propriétaire : ☐Privé ☒Public

Localisation

Source : Bing.com/maps

Description : Parc de l'école maternelle dont les arbres sont fortement visibles depuis la voie publique ..
.....
.....
.....
.....

Illustration

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : Inventaire des arbres remarquables du Parc naturel régional de l'Avesnois

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : SDN-o-002 à SDN-o-028

Commune : Sains-du-Nord

Désignation : Jardins Particuliers

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale :

Rue / lieu-dit :

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Localisation et illustration :

Voir extrait de l'Etude d'Amélioration du Cadre de Vie ci-joint.

Description : Ensemble de maisons de maître et leurs jardins, présent sur le territoire communal.

> « L'extrême prospérité locale des maîtres d'ateliers pendant deux décennies à cheval sur le XIXe et le XXe siècle, liée à l'expansion de l'industrie textile, a suscité la création de résidences hors normes, « châteaux de ville » dont le territoire de Sains-du-Nord est véritablement « couvert ». On peut définir ses particularités typologiques par : le caractère isolé de la construction, l'amplitude de ses proportions, la régularité de sa composition (souvent marquée de symétrie), son implantation dans un parc ou un jardin souvent planté d'arbres remarquables par leur taille (dont le séquoia), la clôture par de hauts murs de briques, ou par des grilles importantes. »
>
> Extrait de l'Etude d'Amélioration du Cadre de Vie de la commune de Sains du Nord - Caroline Bigot paysagiste DPLG, Paul Hilaire architecte DPLG.

Sélection pour sa valeur :

☒ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : l'Etude d'Amélioration du Cadre de vie de la commune de Sains du Nord - Caroline Bigot paysagiste DPLG, Paul Hilaire architecte DPLG

1 Château STAVEAU
2 Château Maurice PECQUERIAUX
3 Château MARIACE
4 Château Michel PECQUERIAUX
5 Château FOSSE
6 Château COUTIN
7 Château MERISSE
8 Château BARTHELEMY
9 Château GILLES
10 Château
11 Château du Docteur MARTIN
12 Château ROBERT
«Domaine des Fagnes»
13 Château GOUAULT
«les Merlettes»
14 Château MENAT
15 Château Pierre ROBERT
16 Château HAPPE
17 Château Ernest PEQUERIAUX

1
Château STAVEAU - rue Jean-Baptiste Lebas

5
Administration du Collège agricole - Château FOSSE - rue Jean-Baptiste Lebas

9
Château GILLES - rue du Docteur Chevalier

10

17
Château Ernest PECQUERIAUX - rue Sadi Carnot

L'extrême prospérité locale des maîtres d'ateliers pendant deux décennies à cheval sur le XIXe et le XXe siècle, liée à l'expansion de l'industrie textile, a suscité la création de résidences hors normes, "châteaux de ville" dont le territoire de Sains du Nord est véritablement "couvert". On peut définir ses particularités typologiques par : le caractère isolé de la construction, l'amplitude de ses proportions, la régularité de sa composition (souvent marquée de symétrie), son implantation dans un parc ou un jardin souvent planté d'arbres remarquables par leur taille (dont le séquoia), la clôture par de hauts murs de briques, ou par des grilles importantes.

Aujourd'hui les plus grands de ces châteaux sont désaffectés et menacent ruine, deux d'entre eux sont occupés par des activités sporadiques qui n'autorisent pas un entretien et une mise en valeur suffisants .

2 **Château Maurice PECQUERIAUX -** Angle de la rue Salengro

4 **Parc Lamborelle - Château Michel PECQUERIAUX -** rue Jean-Baptiste Lebas

11 **Château du Docteur MARTIN -** Angle de la rue Salengro

LES CHATEAUX DE VILLE

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

SDN-v-001

Localisation

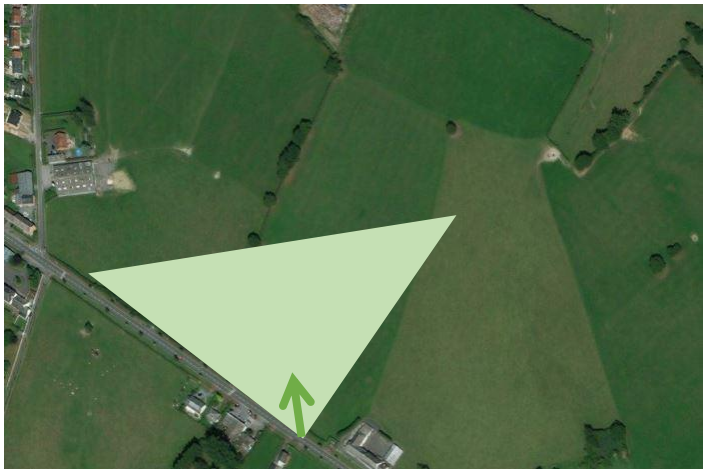

Source : Bing.com/maps

Commune : Sains-du-Nord

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : D 951 - Rue Sadi Carnot / Champ des pauvres.....

Documents liés : .....

Description : Ouverture sur les parcelles agricoles.

La vue à préserver : C'est en empruntant la Rue Sadi Carnot (D 951), entre le centre-bourg et la croisade Montfort et portant le regard vers le nord que l'on découvre cette ouverture visuelle vers les terres agricoles. Cette coupure urbaine permet de maintenir un caractère rural à la commune.....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers les prairies ainsi que la coupure urbaine entre le centre-bourg et la croisade Montfort. .....

Illustration de la vue :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : SAU-o-001

Commune : Saint-Aubin

Désignation : Alignement d'arbre

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : .....

Rue / lieu-dit : Ruelle Comtesse.....

Propriétaire : ☐Privé ☒Public

Description : La double rangée d'arbres, notamment des charmes têtards, de part et d'autre de la ruelle, forme une voûte impressionnante.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Illustration

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : SAU-o-002

Illustration

Commune : Saint-Aubin

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : C 235 .....

Rue / lieu-dit : Rue de la Censé Potelle .....

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description :

Beau chêne dans une haie de limite de propriété.
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : SAU-o-003

Illustration

Commune : Saint-Aubin

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : B 167 .....

Rue / lieu-dit : D 124 ; Pont des Loups.....

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Saule isolé marquant le carrefour, se trouvant en face d'une chapelle et deux oratoires.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : SAU-o-004

Commune : Saint-Aubin

Désignation : Place

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : .....

Rue / lieu-dit La Place.....

Propriétaire : ☒Privé ☒Public

Description : Ensemble paysager de la place du village. Cet ensemble paysager l'espace qui compose cette place ainsi que les espaces privées alentours dont les aménagements sont susceptibles de modifier l'ambiance de la place. .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Illustrations

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : SAU-o-005

Commune : Saint-Aubin

Désignation : le Gouffre

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : C 392 .....

Rue / lieu-dit : route d'Avesnes .....

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Chute d'eau à proximité d'un plan d'eau

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Localisation

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☐ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☒ autre

Documents liés :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

SHH-v-001

Localisation

Source : Géoportail

Commune : Saint-Hilaire-sur-Helpe

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Les Rocs .....

Documents liés : .....

Description : Ouverture paysagère sur la vallée.

La vue à préserver : C'est en empruntant la voie « les Rocs » et en portant le regard vers le sud-ouest que l'on découvre cette vue sur le fond de vallée. Cet espace, central dans le village, présente des intérêts sur les plans écologique (zone humide, ripisylve, cours d'eau), en plus de son intérêt paysager.....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers le fond de vallée de l'Helpe Majeure. Le centre-bourg communal s'est organisé sur la rive gauche de cette rivière. Cette vue participe grandement au maintien de son caractère rural. De plus, elle se trouve dans le périmètre des abords d'un monument historique et présente un relief important. .....

Illustration de la vue :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

SHH-v-002

Localisation

Commune : Saint-Hilaire-sur-Helpe

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Route d Avesnes .....

Documents liés : .....

Source : Géoportail

Description : Ouverture paysagère ; vue sur la collégiale

La vue à préserver : C'est en se dirigeant vers Avesnes-sur-Helpe en empruntant la D 951 que l'on découvre cette ouverture paysagère vers le fond de la vallée de l'Helpe Majeure et la ville d'Avesnes-sur-Helpe. La covisibilité des villes et villages limitrophes est un témoignage de l'organisation territoriale ancestrale et permet de se repérer. Il est important de mettre en valeur cette ouverture paysagère et de conserver la lisibilité de l'implantation des villes et villages dans le paysage. .....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers la ville d'Avesnes-sur-Helpe et sa collégiale, visible par-delà l'Helpe Majeure. Ouverture paysagère rendu possible par la topographie .....

Illustration de la vue :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : SPO-o-001

Commune : Sars-Poteries

Désignation : Parc

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : B 2.....

Rue / lieu-dit : Rue du Général De Gaulle

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Parc de l'ancien musée du Verre, à cheval sur les communes de Beugnies et de Sars-Poteries.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Illustration

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☒ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☐ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : SPO-o-002

Illustration

Commune : Sars-Poteries

Désignation : Jardin

Localisation :

N° de voirie : 28

Section cadastrale : A 13083 ; A 1080.....

Rue / lieu-dit : Rue du Général de Gaulle

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Maison de Maître et son jardin .....
.....
.....

Localisation

Sélection pour sa valeur :

☒ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☐ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : SPO-o-003

Illustration

Commune : Sars-Poteries

Désignation : Jardin

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : A 1172 ; A 1684 ; A 1685 ; A 1686 .....

Rue / lieu-dit : Rue Pasteur

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Maison de Maître et son jardin .....
.....
.....
.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☒ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☐ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : SPO-o-004

Illustration

Commune : Sars-Poteries

Désignation : Jardin

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : A 320 ; A 321.....

Rue / lieu-dit : Rue Pasteur

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Maison de Maître et son jardin .....
.....
.....
.....
.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☒ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☐ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : SPO-o-005

Illustration

Commune : Sars-Poteries

Désignation : Jardin

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : A 322 .....

Rue / lieu-dit : Rue Pasteur

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Maison de Maître et son jardin .....
.....
.....
.....
.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☒ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☐ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : SPO-o-006

Illustration

Commune : Sars-Poteries

Désignation : Jardin

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : A 231 ; 232 ; 233 .....

Rue / lieu-dit : rue de Lez Fontaine

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Maison de Maître et son jardin .....
.....

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☒ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☐ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : SEMo-o-001 à SEMo-004

Localisation

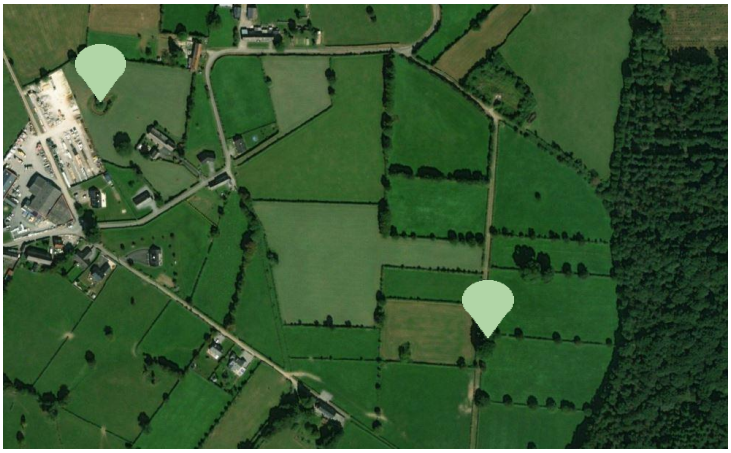

Source : Bing.com/maps

Commune : Semousies

Désignation : Mares

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : B 207 ; B 338 ; B 136.....

Rue / lieu-dit :

Propriétaire : ☒Privé ☒Public

Description : Ensemble de mare sur le territoire de la commune.....
.....
.....
.....

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☐ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : Fiche générale de protection au titre du L151-23 sur les mares.

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : SLC-o-001

Commune : Solre-le-Château

Désignation : Arbres

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale B 1597 .....

Rue / lieu-dit : Le Bourg, rue Neuve

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Magnolia et hêtre pourpre côte à côte, visible depuis la rue Neuve.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Illustration

Localisation

Source : Bing.com/maps

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés : Inventaire des arbres remarquables du Parc naturel régional de l'Avesnois

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : SLC-o-002

Illustration

Commune : Solre-le-Château

Désignation : Etang

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : B 1668 .....

Rue / lieu-dit : Allée de la Cabuterie

Propriétaire : ☐Privé ☒Public

Description : Bassin de rétention.....
.....
.....

Localisation

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☐ De repère ☒ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : SLC-o-003

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Solre-le-Château

Désignation : Alignement d'arbres

Localisation :

N° de voirie :

Section cadastrale : A 152 ; A 153.....

Rue / lieu-dit : Route de Cartignies / Rue de la Mairie

Propriétaire : ☐Privé ☒Public

Description : Haie comportant des charmes têtards le long du cimetière. .....
.....
.....
.....

Illustration

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

SLC-v-001

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Solre-le-Château

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : Voie communale de l'Ecrevisse.....

Documents liés : .....

Description : Ouverture paysagère sur le Bois Madame depuis la voie communale de l'Ecrevisse.

La vue à préserver : C'est en empruntant la voie communale de l'Ecrevisse et en portant le regard vers le nord-ouest que l'on découvre cette vue sur le Bois Madame. Une parcelle non construite permet cette perméabilité visuelle au cœur du hameau de l'Ecrevisse. .....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers le Bois Madame. Cette vue participe grandement au maintien du caractère rural du hameau de l'Ecrevisse. .....

Illustration de la vue :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

SLC-v-002

Localisation

Source : Bing.com/maps

Commune : Solre-le-Château

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : D 104 / D 963 .....

Documents liés : .....

Description : Ouverture paysagère

La vue à préserver : Cette ouverture paysagère se découvre au rond-point reliant la D 104 et la D 963. L'absence de construction sur la parcelle C 911 permet d'avoir au cœur du hameau de l'Epine une vue sur l'espace bocager. .....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers le bocage entourant le hameau de l'Epine depuis ce hameau. Cette ouverture paysagère est rendue possible par la non construction de la parcelle C 911. .....

Illustration de la vue :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : SLI-o-001 ; SLI-o-002

Localisation

Source : Géoportail

Commune : Solrinnes

Désignation : Etang

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : .....

Rue / lieu-dit : Grand Rue .....

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Ces deux étangs se trouvent dans des jardins privés, Grand Rue. .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☐ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☒ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Fiche générale de protection au titre du L151-23 sur les étangs

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : SLI-o-003

Illustration

Commune : Solrinnes

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : .....

Rue / lieu-dit : Rue de la Place.....

Propriétaire : ☐Privé ☒Public

Description : Arbre isolé se trouvant en face de la mairie.

.....

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☒ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

SIL-v-001

Commune : Solrinnes

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : D 80 .....

Documents liés : .....

Localisation

Source : Géoportail

Description : Ouverture paysagère sur le plateau agricole à la sortie nord de la commune.

La vue à préserver : C'est en quittant le village par la RD 80 en direction de Bérelles que la vue s'ouvre sur le plateau agricole.....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la perspective visuelle vers le plateau agricole en sortie de commune, par-delà l'oratoire SIL 1. .....

Illustration de la vue

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : WLV-o-001

Illustration

Commune : Wattignies-la-Victoire

Désignation : Parc

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : B 44 .....

Rue / lieu-dit : Rue Plantis / Rue Jourdan .....

Propriétaire : ☐Privé ☒Public

Description : Espace public comprenant le kiosque à danser, le monument commémoratif de la bataille de Wattignies, l'oratoire, des haies et bosquets. .....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☒ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : WLV-o-002

Commune : Wattignies-la-Victoire

Désignation : Zone humide

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : B 6 .....

Rue / lieu-dit : Chemin de l'Orson .....

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Zone humide se trouvant dans le centre-bourg.

.....
.....
.....

Localisation

Source : Géoportail

Illustration

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☐ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : WLV-o-003

Commune : Wattignies-la-Victoire

Désignation : Motte castrale

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : B 73 ; 74 .....

Rue / lieu-dit : Rue du château.....

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Formation géographique particulière, composée d'un fossé circulaire autour d'une légère butte, plantée d'arbres sur l'extérieur. Cet ensemble, se trouvant rue du château, pourrait être les vestiges d'une ancienne motte castrale.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Illustration

Pas de photo disponible

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☒ Historique ☒ De mémoire ☒ D'ensemble ☒ De rareté ☐ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : WLV-o-004

Commune : Wattignies-la-Victoire

Désignation : Arbre

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : .....

Rue / lieu-dit : voie communale n° 2 de Floursies a Avesnes.....

Propriétaire : ☐Privé ☒Public

Description : Chêne isolé servant de repère sur le plateau agricole entre la haie d'Avesnes et le village.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Illustration

Localisation

Source : Géoportail

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☐ D'ensemble ☒ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☐ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : WLV-o-005

Localisation

Source : Géoportail

Commune : Wattignies-la-Victoire

Désignation : Etang

Localisation :

N° de voirie : 4B.....

Section cadastrale : ZB 44.....

Rue / lieu-dit : rue Ballant.....

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Grande pièce d'eau se trouvant dans le jardin d'un particulier.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☒ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager ou patrimonial à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune : WLV-o-006

Localisation

Source : Géoportail

Commune : Wattignies-la-Victoire

Désignation : Mare

Localisation :

N° de voirie : .....

Section cadastrale : ZH 61 .....

Rue / lieu-dit : Rue de Glarges .....

Propriétaire : ☒Privé ☐Public

Description : Mare se trouvant dans une pâture .....
.....
.....
.....
.....
.....

Sélection pour sa valeur :

☐ Historique ☐ De mémoire ☒ D'ensemble ☐ De rareté ☒ De repère ☐ D'usage ☐ De Savoir-faire

☒ Anecdotique ☐ De référence ☐ autre

Documents liés :

Elément paysager à protéger au titre de l'article L 151-23

Code commune :

WLV-v-001

Commune : Wattignies-la-Victoire

Nature : Point de vue

Rue / lieu-dit : rue Jourdan .....

Documents liés : .....

Localisation

Source : Géoportail

Description : Ouverture sur la vallée.

La vue à préserver : La vue ici protégée est localisée sur la rue Jourdan, à l'entrée ouest du centre-bourg de Wattignies-la-Victoire. Elle consiste en une ouverture paysagère au sud, sur la vallée du Stordoir, mais aussi du ruisseau de la Fontaine et du ruisseau de Pluscon, tous deux affluents du Stordoir .....

Argumentation : La protection de cette vue a pour ambition de conserver la coupure urbaine et cette perspective visuelle vers les vallées alentours et les vues lointaines. Cette profondeur de vue est révélatrice de la situation de promontoire de la commune de Wattignies-la-Victoire. .....

Illustration de la vue